

**BELHIMER**  
**Le ministère en  
 passe d'élaborer  
 un projet de loi  
 sur la publicité** P2

DGSN

**Le port du masque  
 en voiture est  
 obligatoire**

P3

PREMIER MINISTÈRE

**Djerad préside une  
 réunion des walis  
 de la République**

P2

NON-RESPECT DES RÈGLES  
 DE CONFINEMENT

**Plus de 4000 véhicules  
 mis en fourrière**

P2

## RESSOURCE HYDRIQUE EN ALGÉRIE

# Le scénario pessimiste du gouvernement

P3



AFRIQUE

**23,2 milliards de  
 dollars d'évasions  
 fiscales  
 multinationales  
 par an**

Les multinationales présentes en Afrique sont désignées par un réseau d'ONG comme étant la cause d'une évasion fiscale qui s'élève à 23,2 milliards \$ chaque année. Dans un contexte de covid-19, on estime que cette ressource permettrait de recruter plus de 10 millions d'infirmiers. L'évasion fiscale du réseau des multinationales fait perdre à l'Afrique 23,2 milliards \$ chaque année, apprend-on d'un premier rapport sur la justice fiscale dans le monde publié le 20 novembre 2020. Cette conclusion est le fruit d'une étude qui a mobilisé plusieurs organisations, dont Tax Justice Network, Global Alliance for Tax Justice et Public Services International. Si on y ajoute les 2,53 milliards \$ d'évasion fiscale d'ultra fortunés d'Afrique, cela fait un total de 25,7 milliards \$ perdus par le continent chaque année.

P24

ETATS-UNIS

**Trump accepte  
 la transition vers une  
 présidence Biden**

Il n'a jamais été aussi près d'admettre sa défaite : Donald Trump a finalement donné lundi soir son feu vert au processus de transfert du pouvoir à Joe Biden, qui avait commencé, sans l'attendre, à dessiner son gouvernement. Après plus de deux semaines d'un refus sans précédent dans l'histoire politique américaine, M. Trump s'est toutefois encore gardé de reconnaître directement la victoire du démocrate. Il a promis sur Twitter de poursuivre un "juste combat" alors qu'il multiplie les recours en justice, sans succès, pour tenter de démontrer des fraudes lors du scrutin présidentiel du 3 novembre. Et "je crois que nous triompherons", a-t-il affirmé. "Néanmoins", a nuancé le président américain sortant, "dans l'intérêt supérieur de notre pays, je recommande" que l'agence gouvernementale chargée du transfert du pouvoir fasse "ce qui est nécessaire concernant les protocoles, et j'ai demandé à mon équipe de faire de même".

P15

## Régions

TIARET

**Décès de  
 5 personnes suite  
 à une intoxication**

P8

OUM EL BOUAGHI

**Récupération  
 de 100 pièces  
 archéologiques**

P9

## CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

**1133 nouveaux cas et 15 décès**

P3

PÉTROLE

**Le Brut de l'Opep s'élève  
 à 44,75 dollars le baril**

P5

LOTFI BENBAHMED

(LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE)

**La filière pharmaceutique entend devenir  
 un acteur de premier plan**

P5

## Sport

COUP D'ENVOI DE LA  
 LIGUE 1 DE FOOTBALL

**20 clubs sur la grille  
 de départ à partir  
 de vendredi**

P13



## Brèves

NON-RESPECT  
DES RÈGLES  
DE CONFINEMENT

Plus de 4000  
véhicules mis  
en fourrière

Au total, 4293 véhicules ont été mis en fourrière par les services de police pour non-respect des mesures de confinement, a indiqué hier la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) dans un communiqué. "Suite aux opérations de contrôle effectuées dans les 32 wilayas concernées par le confinement sanitaire, les services de la Police ont mis en fourrière 4293 véhicules, dont 827 motocycles, pour non-respect des horaires du confinement sanitaire", a précisé le communiqué. S'inscrivant dans le cadre de la préservation de la santé publique, cette opération a pour objectif de s'assurer de l'application des mesures de prévention décidées par les pouvoirs publics afin de lutter contre la propagation du coronavirus (Covid-19), a ajouté la même source. A cette occasion, la DGSN a appelé les citoyens à poursuivre leur contribution aux efforts de protection de la santé publique, et à respecter les mesures préventives visant à enrayer la propagation de la pandémie.

R.N

## PREMIER MINISTÈRE

Djerad préside une  
réunion des walis de  
la République

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a présidé, hier, une réunion par visioconférence des walis de la République, indique un communiqué des services du Premier ministre. Ont pris part à cette réunion, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, le ministre des Ressources en eau, le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière et le ministre de l'Éducation nationale. L'ordre du jour de la réunion a porté sur "la gestion de la situation sanitaire due à la pandémie de la Covid-19", "l'alimentation en eau potable (AEP) et les mesures urgentes à prendre" ainsi que "l'évaluation du système de prévention contre les inondations", précise la même source.

APS

## BELHIMER

# Le ministère en passe d'élaborer un projet de loi sur la publicité

Le ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement, Ammar Belhimer, a affirmé lundi que "le ministère est en passe d'élaborer un projet de loi sur la publicité, à même de corriger les dysfonctionnements enregistrés sur le terrain".



Dans un entretien diffusé sur le site électronique "Dzair-Tube", le ministre a précisé que "la publicité nécessite une régulation urgente pour éviter l'anarchie et certaines pratiques négatives et non professionnelles", annonçant que le ministère était en passe « d'élaborer un projet de loi sur la publicité, à même de corriger les dysfonctionnements enregistrés sur le terrain ». "Pour ce faire et à titre transitoire, il a été procédé à la mise en place de 15 critères objectifs pour bénéficier de la publicité publique, ces critères devant être mis en œuvre au début du mois de janvier 2021", a-t-il expliqué.

Par ailleurs, le ministre a affirmé que la dernière révision constitutionnelle avait "consacré la liberté de la presse et renforcé son exercice", ce qui impliquerait "de tenir compte des derniers développements et des acquis remportés lors du processus d'adaptation des lois organiques". Belhimer a relevé, dans ce cadre, que l'amendement et l'actualisation de ces lois, "seront opérés conformément à la vision et aux cadres nouveaux" prévus dans l'amendement constitutionnel en matière d'information et de communication. "Les cadres juridiques et les textes régissant le secteur de la communication,

en tête desquels la loi organique relative à l'information et la loi sur l'activité audiovisuelle ainsi que celle sur la publicité constituent l'objet d'un des ateliers de réforme adoptés", a-t-il dit. Affirmant que le ministère "poursuivra l'opération d'actualisation et d'élaboration des nouveaux textes en adéquation avec le dernier amendement constitutionnel ainsi que les évolutions que connaît le monde dans le domaine de l'information et de la communication", le ministre de la Communication a mis en exergue que le secteur de la communication "veille à redoubler les efforts pour la réussite de l'opération de numérisation".

Il a fait savoir, dans ce sens, que "des étapes considérables" avaient été franchies jusqu'à ce jour dans le domaine du numérique, notamment depuis le mois de juin dernier, où la transmission analogique a été remplacée par la transmission numérique et ce dans les délais fixés par l'Union internationale des télécommunications (UIT). Concernant la carte de journaliste, M. Belhimer a relevé "l'élaboration de la décision relative à la création d'une commission provisoire chargée de l'octroi de la carte de journaliste professionnel et de l'organisation des élections relatives à la formation d'une commis-

sion permanente pour l'octroi de cette carte", ajoutant que cette commission, composée d'experts et de compétences dans le domaine des médias, devra prendre en charge la mise à niveau et l'examen de tous les dossiers relatifs à la carte de journaliste professionnel en toute transparence, objectivité et intégrité afin de barrer la route aux intrus de ce métier". S'agissant des préparatifs de l'organisation de la presse électronique, le ministre a déclaré : "nous attendons la promulgation du décret exécutif relatif à l'activité des médias électroniques dans le Journal officiel", mettant l'accent sur l'impératif pour tous les sites électroniques "de se conformer aux dispositions du décret en question dès sa promulgation". Concernant les sites électroniques, le porte-parole du Gouvernement a affirmé que "le ministère a élaboré le premier texte juridique régissant le domaine des médias électroniques en Algérie et lequel contraint la presse électronique à la domiciliation sous le domaine (.dz)". "Le fait de contraindre les sites électroniques à la domiciliation sous le domaine (.dz) en tant que condition pour l'accès à la publicité est un facteur permettant de les protéger des piratages et des attaques étrangères", a poursuivi le ministre.

R.N

## GESTION DES DÉCHETS

# Un salon virtuel du 21 au 23 décembre

L'Agence nationale des déchets (AND) organise son premier salon virtuel sur la gestion des déchets du 21 au 23 décembre prochain, sous le nom de "The Algerian virtual waste exhibition-AVWE", a indiqué, lundi dans un communiqué, l'Agence relevant du ministère de l'Environnement. Cette manifestation, qui sera accessible en ligne entre le 21 et le 23 décembre sur le site [www.avwe.and.dz](http://www.avwe.and.dz), fait suite aux instructions de la ministre de l'Environnement, Nassira Benharrats, dans le cadre de la mise en réseau des acteurs de la gestion des déchets, précise le communiqué. Sous la thématique "La gestion des déchets dans le contexte de la Covid-19", le salon connaîtra la participation de nombreux acteurs institutionnels et écono-

miques, nationaux et internationaux, dans le domaine de la gestion des déchets. Il sera animé à travers des conférences audiovisuelles, de live et diverses autres activités relatives à l'information et à la sensibilisation sur les dangers liés aux déchets, dédiées aux enfants. Des pitch pour les porteurs de projets et start-up seront également organisés et un espace dédié à l'innovation et à la recherche scientifique sera disponible, détaille l'AND. Le salon, composé de stands virtuels, reproduit le fonctionnement d'un salon classique à travers des conférences et permettant des échanges d'information et des relations d'affaires entre exposants et visiteurs, réalisables sur "stand virtuel" par chat, Skype, email et téléphone via différentes applications. Selon la même source, l'AVWE rassemble "les atouts vir-

tuels pour optimiser les conditions de succès d'un événement qui ne pouvait se tenir physiquement dans le contexte de la persistance de la pandémie de la Covid-19". Une fois enregistrés, les visiteurs accéderont au salon et peuvent y rechercher les exposants qui les intéressent via un moteur de recherche ou bien via le plan 3D du salon mis à disposition. Ils sélectionneront, par la suite, les exposants qui s'enregistrent automatiquement dans un parcours programme. "Le salon virtuel "AVWE" se veut comme un outil et un vecteur de communication et de promotion basé sur l'échange entre exposants et visiteurs, au service de la promotion et du développement de la gestion des déchets aux échelons national et international ainsi qu'au service de tous les opérateurs publics et privés du secteur",

affirme la même source. Selon l'AND, l'initiative comporte plusieurs objectifs, à savoir, la promotion et le développement de la gestion des déchets, la mise en valeur du rôle de cette gestion dans la préservation de l'environnement ainsi que la mise en exergue du fort potentiel économique que recèle le secteur, en mesure de contribuer, comme l'entend la gouvernance économique qu'édifie la nouvelle Algérie, à la création de richesse et d'emplois à travers l'émergence, à terme, d'une véritable économie circulaire. "L'AND invite tous les professionnels du secteur de la gestion des déchets et les journalistes qui s'intéressent à cette activité, à vivre cette expérience inédite en devenant les acteurs du salon AVWE", conclut le communiqué.

R.N

RESSOURCE HYDRIQUE EN ALGÉRIE

# Le scénario pessimiste du gouvernement

Le gouvernement algérien travaille, actuellement, sur un scénario pessimiste concernant la disponibilité de l'eau potable et ou d'irrigation. C'est dans cet esprit que le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a convoqué lundi un conseil interministériel dont le but est de discuter des mesures urgentes visant à limiter les effets néfastes de la pénurie actuelle d'eau dans le pays.



Un communiqué des services du Premier ministre a précisé que ces mesures seront mises en œuvre, "tout en veillant, non seulement à assurer l'approvisionnement en eau potable pour la population, mais aussi à assurer l'approvisionnement du système national de production agricole". La réunion du conseil interministériel a été consacrée à l'étude du « plan d'action d'urgence afin de contenir les effets des pénuries d'eau, notamment avec des précipitations inférieures à la moyenne enregistrées au cours des derniers mois, ainsi qu'une augmentation de la consommation d'eau, qui peut conduire à un déficit précoce, au cas où ces conditions météorologiques actuelles perdureraient dans les mois à venir. " Le ministère des Affaires religieuses avait indirectement annoncé un hiver caractérisé par une rareté des pluies. D'où l'accomplissement de la prière de pluie exécutée par les Algériens ces derniers jours. Le ministère a annoncé qu'il la réclamerait chaque

fois que cela est nécessaire, laissant, toutefois l'initiation de la prière de la pluie aux directeurs des affaires religieuses. Plusieurs villes algériennes connaissent, ces derniers temps, des pénuries d'eau et des interruptions fréquentes en alimentation. Dans la capitale, depuis le début de l'automne, toutes les communes ont connu des coupures d'eau sporadiques, après une « faste » période d'eau couvrant 24 heures sur 24 heures. A cet égard, le secrétaire général du ministère des Ressources en eau, Mustafa Kamal Mihoubi, a révélé que le remplissage des barrages se situait entre 40 et 55 %, indiquant que le plan d'urgence pour faire face à la rareté des ressources en eau dépendra des eaux souterraines. Mihoubi a expliqué, dans un communiqué, que ce dispositif dépend des transferts d'un barrage à un autre, lorsque c'est nécessaire, tout en creusant de nouveaux puits dans plusieurs régions du pays. Mihoubi a ajouté que des facilités seront accordées aux agriculteurs pour creuser des puits

avec la possibilité de recourir à l'épuration des eaux usées pour alimenter le secteur de l'agriculture... La crise de l'eau que connaît l'Algérie n'est pas surprenante. Un rapport préparé par l'Institut international des ressources a déclaré, en août 2019, que l'Algérie est parmi les pays les plus menacés par la sécheresse, la classant 29e au monde, dans le deuxième classement (la case rouge) qui comprend les pays où le taux de la soif compris entre 40 et 80%. La crise de l'eau que connaît l'Algérie ces derniers mois n'est pas seulement liée à la rareté des précipitations, mais elle est plutôt liée à un dysfonctionnement de la machine de gestion du secteur lui-même. Les dysfonctionnements de la distribution durant les jours de l'Aïd El Kebir a poussé le ministre des Ressources en eau à donner un coup de balai parmi les cadres du secteur, parmi eux 26 cadres de l'Algérienne des eaux.

MB.

SUSPECTÉ D'ÊTRE LIÉ AU MOUVEMENT DE FETHULLAH GÜLEN

## Un opposant politique turc remis par l'Algérie à Ankara

Un opposant turc, suspecté d'être lié au mouvement de Fethullah Gülen, considéré comme organisation terroriste par Ankara, a été remis par les autorités algériennes à la Turquie, a annoncé l'agence de presse Anadolu, citant des sources sécuritaires. La personne arrêtée, répondant aux initiales de N.N. K, « a été arrêtée à la suite d'une opération conjointe entre le ministère turc des Affaires étrangères et de la direc-

tion générale de la sécurité du même pays. Le « suspect faisait l'objet d'un mandat d'arrêt international » pour « affiliation à une organisation terroriste » et « dirigeait en Algérie une société liée » au mouvement de Fethullah Gülen. Anadolu ne donne pas plus de détails. La chaîne de télévision égyptienne, Al Ghad, poursuit que cette opération a été coordonnée avec les autorités algériennes. Un avion a été spécialement

mobilisé pour le transférer en Turquie et procéder à son interpellation. Citant le ministre turc des Affaires étrangères, Mevlüt Çavuşoğlu, la même source rajoute que cet opposant politique « envisageait de créer des écoles pour propager l'idéologie du mouvement Fethullah en Afrique du Nord, dont l'Algérie ». Fethullah Gülen est accusé par Ankara d'avoir orchestré la tentative de coup d'Etat le 15 juillet 2016, qui a fait 250

morts et près de 2 200 blessés. La Turquie soupçonne la « FETO » (L'Organisation terroriste de Fethullah) d'être également à l'origine d'une campagne visant à renverser l'Etat, en infiltrant des institutions, notamment l'armée, la police et la Justice. Des milliers de personnes, suspectées d'être affiliées ou proches de ce mouvement, ont été arrêtées et emprisonnées après la tentative de coup d'Etat.

R.N

TRIBUNAL D'ORAN

## Saïd Boudour et Nouredine Tounsi condamnés à un an de prison ferme

Le journaliste Saïd Boudour et le lanceur d'alerte Nouredine Tounsi ont été condamnés, hier, par le tribunal d'Oran à un an de prison ferme et 50 000 Da d'amende et 500 000 Da à verser à la partie plaignante, rapporte le Comité national pour la libération des détenus (CNLD). Le juge a refusé la demande des avocats d'extraction du détenu Nouredine Tounsi « alors qu'il est dans la même zone », a précisé le CNLD ajoutant qu'il a été jugé par défaut. Selon la même source, Nouredine Tounsi a été condamné à six mois de prison ferme assortie d'une amende de 50 000 da et 500 000 da de dom-

pages et intérêts dans une autre affaire de diffamation suite à une plainte de la direction du port d'Oran. Selon le CNLD, le détenu et lanceur d'alertes, Nouredine Tounsi, sera auditionné dans le fond (devant le juge d'instruction) ce mercredi 25 Novembre, dans l'affaire où il a été placé sous mandat de dépôt après son arrestation le 21 septembre dernier. « Après présentation devant le procureur, Mercredi 23 Septembre 2020, celui-ci a décidé d'envoyer le dossier de Nouredine Tounsi chez le juge de de la 4ème chambre et non pas la 2ème. Alors que Nouredine

Tounsi avait déjà déposé plainte contre le juge de la 4ème. Nouredine Tounsi a refusé de signer les PV. Son avocat (Me Arab) a été interdit d'assister à la présentation », a rappelé la même source. Dans cette affaire, Nouredine Tounsi est poursuivi pour les chefs d'inculpation : « intelligence avec l'ennemi (avec des agents de pays étrangers) » ; « Divulgarion de secrets pour des étrangers » ; « Outrage à un magistrat (juge) » ; « influence sur la justice en utilisant des publications (écrites) et vidéos », (Articles: 71-146-147-302).

R.N

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

## 1133 nouveaux cas et 15 décès

Mille cent trente-trois (1133) nouveaux cas confirmés de Coronavirus, 649 guérisons et 15 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a annoncé ce 24 novembre le Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus. Ce bilan porte à 76 516 le total des contaminations depuis le début de l'épidémie en Algérie, fin février-début mars, dont 2309 décès et 50 070 guérisons. Le Directeur des services de santé au ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Lyes Rahal, a affirmé lundi que 8 273 malades atteints de COVID-19 étaient hospitalisés dont 573 en réanimation à travers le territoire national, soit 40,5% de la capacité des lits d'hospitalisation et 38,02% de la capacité des lits en réanimation.

R.N

DGSN

## Le port de masque en voiture est obligatoire

Un responsable à la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) réagit à la polémique sur les réseaux sociaux à propos du port du masque de protection contre le coronavirus à bord des véhicules de transport. Rachid Ghezli, Commissaire principal et sous-directeur de la prévention et de la sécurité routière, a rappelé l'obligation de porter le masque, lors de son passage à la Radio Chaîne 1, hier mardi 24 novembre 2020.

L'obligation du port du masque à bord d'un véhicule a été instaurée par les autorités dans le décret exécutif N°168 paru le 29 juin 2020, dans le cadre d'un durcissement des mesures de lutte contre la propagation du coronavirus. L'Algérie vivait, durant cette période, c'est-à-dire les mois de juin et juillet, une hausse des cas de contaminations, atteignant, à la mi-juillet, le précédent pic de l'épidémie avec 675 cas par jour. Des amendes de 10 000 Da ont ainsi été appliquées contre les contrevenants par les services de la Sûreté nationale.

Ces derniers ont toutefois cessé de l'appliquer durant le mois d'août et septembre avec la baisse des contaminations avant de se remettre à l'appliquer, avec la « deuxième vague » de l'épidémie. Des internautes partagent ainsi sur les groupes dédiés au trafic routier, à l'image de « Info Trafic Algérie », des images des amendes de 10.000 Da à leur égard.

Rachid Ghezli s'est contenté de rappeler le décret obligeant les Algériens à porter le masque, « y compris par un conducteur qui est seul à bord de son véhicule ». « Dans son article 10, le décret, paru au Journal Officiel N° 38, stipule que « le port du masque de protection est obligatoire dans les véhicules particuliers, pour le conducteur et les passagers à bord » (à partir de 05:30). Nous partons du principe que c'est une question de santé publique et dans le cas échéant, lorsque le citoyen est dans l'espace public, il faut respecter toutes ces mesures », a-t-il ajouté.

Cependant, le dernier décret exécutif signé par le Premier ministre Abdelaziz Djerad concernant l'extension des mesures de confinement provisoire (décret exécutif n° 20-310 du 9 novembre 2020), ne mentionne pas une telle obligation à l'intérieur d'une voiture privée.

R.N

SECTEUR DU SPORT

# Le protocole sanitaire anti-Covid appréhendé par les clubs

Le protocole sanitaire anti-Covid, imposé par les autorités compétentes avant le démarrage vendredi du championnat 2020-2021 de football, suscite quelques appréhensions chez les dirigeants de clubs qui n'excluent pas l'apparition d'éventuelles difficultés lors de l'application des différents points.

**A** l'arrêt depuis le 16 mars dernier en raison de la pandémie de Covid-19, le championnat d'Algérie de Ligue 1 reprend ses droits vendredi et samedi prochains, au moment où un débat s'instaure sur les véritables capacités des clubs à garantir le strict respect et application des mesures contenues dans le protocole sanitaire.

Samedi dernier, le stade du 5-Juillet d'Alger a abrité le premier match de la saison, celui de la Super-coupe d'Algérie, remporté par le CR Belouizdad face à l'USM Alger 2-1, et au cours duquel le protocole sanitaire en question a été mis en œuvre. A cette occasion, les téléspectateurs -- et les dirigeants des clubs -- ont pu découvrir cette nouvelle réalité contraignante imposée par le Covid-19, alors que le championnat de Ligue 1 va démarrer vendredi, avec une nouvelle formule où 20 clubs croiseront le fer tout au long des 38 journées du calendrier.

Pour le directeur du pôle compétitif du CR Belouizdad, Toufik Korichi, les clubs de L1 auront des difficultés à appliquer strictement le protocole sanitaire, fondant son opinion sur l'expérience qu'il a vécue autour du match de Supercoupe d'Algérie. "A travers cette rencontre, on s'est rendu compte de la difficulté, pour les clubs, d'appliquer et de respecter scrupuleusement le protocole sanitaire, tout au long de la saison. La Supercoupe était un rendez-vous spécial, organisé par la Ligue de football professionnel (LFP) dans la grande enceinte du 5-Juillet, en présence des hautes autorités... Malgré cela, nous avons constaté des difficultés dans la maîtrise de l'ensemble du processus du protocole.

Qu'en sera-t-il alors pour les matches de championnat !", a indiqué Korichi à l'APS. "Personnellement, je m'interroge sur le devenir du protocole sanitaire et le degré de son respect tout au long des 38 journées de championnat", a-t-il poursuivi.

Parmi les mesures contenues dans le protocole, préalable à la reprise du championnat, figurent les tests PCR que les clubs doivent effectuer pour leurs joueurs et staffs techniques 72 heures avant chaque rencontre. Sachant que ces tests ne restent valables que pour une période limitée puisque, avant même l'obtention des résultats, le joueur peut être contaminé par un porteur du virus. Par conséquent, la direction du club est obligée, dès l'accomplissement du test PCR, d'isoler ses joueurs jusqu'au jour du match.

A titre d'exemple, le CRB a procédé, à l'occasion du match de Super-coupe, au regroupement de ses joueurs dans un hôtel où l'équipe a effectué les tests PCR. "Nous avons établi une convention avec une clinique privée pour faire subir, au niveau de l'hôtel, les tests PCR aux joueurs. Ces derniers rejoignent par la suite leurs chambres individuelles. Après les résultats négatifs des tests, nous pouvons alors mettre deux joueurs par chambre", a-t-il expliqué.

Les joueurs du CRB ont même été "interdits de quitter l'hôtel, voire rendre visite à leurs familles, de peur de contracter le virus (...)" outre le fait de prendre le déjeuner et diner loin des autres personnes, et en respectant la distanciation, et ce jusqu'au jour du match", a poursuivi Korichi. De son côté, le vice-président du Conseil d'administration de la JSM Skikda, Abderrahmane Lemaïci, a estimé que l'appli-



tion du protocole de santé Covid-19 constituait une "nouvelle situation dure" pour tous les clubs, mais "nous n'avons pas le choix et nous devons faire face à cette situation". "Nous travaillons à la mise en œuvre du protocole conformément aux exigences de la Fédération algérienne de football, mais il est difficile de se conformer pleinement à son contenu, tant en termes d'hébergement des acteurs que de la difficulté de les surveiller pour éviter l'infection", a-t-il déclaré.

#### La LFP "vole au secours" des clubs

Parmi les points-clés du protocole de santé Covid-19, figure le déroulement des rencontres sans public, dans le but de réduire le nombre de personnes dans les stades, tout en assurant la propreté des installations et la régulation de la circulation, en particulier dans les zones d'accès et les goulots d'étranglement, avec le marquage au sol. A cet égard, Lemaïci a indiqué que le stade 20-Août de Skikda est une "grande installation avec les structures nécessaires" pour mettre en œuvre le protocole de santé. Il comprend deux entrées, six vestiaires pour les équipes, un vestiaire pour les arbitres et une salle de contrôle anti-dopage. En revanche, Toufik Korichi a fait savoir qu'il n'a pas d'"éléments concrets" en ce qui concerne les mesures prises au stade 20-Août d'Alger, toujours en travaux. La mise en œuvre du protocole anti-Covid va éprouver financièrement les clubs algériens, en particulier les formations en manque de moyens, contraintes d'allouer un budget supplémentaire pour faire face à cette crise sanitaire, avant que la LFP n'annonce sa disposition à prendre en charge les tests PCR. "Les coûts sont très élevés pour l'appli-

tion du protocole. Pendant notre stage préparatoire dans la capitale, nous avons effectué trois échantillons d'analyse qui nous ont coûté 120 millions de centimes, soit 40 millions par échantillon, ce qui est énorme pour notre club", a indiqué le vice-président du conseil d'administration des "V-noirs", soulignant que son équipe a dû "réquisitionner tout un hôtel pour l'application de la distanciation physique, mettant à rude épreuve le budget du club".

Lemaïci s'est, par ailleurs, interrogé sur la capacité de la LFP à s'engager pour assurer le coût des tests : "Merci à la Ligue pour son initiative, mais vu le prix élevé des tests, pourra-t-elle les prendre en charge jusqu'à la fin de la saison ou nous laissera-t-elle tomber au milieu de la route ?".

Pour sa part, le dirigeant du CRB s'est demandé comment les clubs pourraient se permettre de tels coûts tout au long de la saison : "Le coût d'un test PCR pour les joueurs et staff technique avant chaque rencontre est estimé à 50 millions. Honnêtement, c'est très cher".

Le président de la LFP, Abdelkarim Medouar, a annoncé vendredi que son instance était prête à prendre en charge les tests PCR tout au long de la saison, c'est-à-dire une moyenne de 1 000 tests par journée de championnat, "sous conditions", appelant les autorités publiques à faire réussir cette opération en mettant à disposition les kits nécessaires au niveau de toutes les wilayas du pays.

#### Les principaux points du protocole sanitaire Covid-19 de reprise

##### Conditions de tenue des matchs

- Test PCR pour les joueurs et staff technique 72h avant chaque match.
- Contrôle de la température corporelle à

l'entrée de toute structure (pistolet frontal).

- Strict respect des mesures de distanciation sociale et physique (proscription des poignées de mains, accolades et embrassades).
- Distanciation sur le banc de touche, dans le transport et dans les lieux de restauration.
- Veille au respect du port obligatoire du masque pour tous (sauf pour les joueurs sur le terrain).
- Veille à l'hygiène et à l'organisation sanitaires des structures et locaux.
- Organisation de la circulation avec marquage au sol, notamment, dans les zones d'accès et des goulots d'étranglement.
- Restriction du nombre de personnes accédant aux infrastructures de compétition, quelle qu'en soit la nature (déroulement des matchs à huis clos, ndlr).
- Utilisation de grands autobus avec occupation d'un siège sur deux.
- En mise au vert, chambre individuelle pour chacun.

##### Conditions administratives

- Mise en place d'une commission de surveillance de veille à l'application du protocole sanitaire, à travers la désignation d'un Covid-manager (obligatoirement un médecin).
- Responsabilisation des athlètes et staff avec engagement écrit et dûment signé.
- Sensibilisation des athlètes et des acteurs gravitant autour, par des moyens de communication sémiologiques simples.
- Exclusion de toute personne ne respectant pas les règles de prévention édictées.
- Tenue d'un registre recensant toutes les personnes accédant aux diverses structures, afin de faciliter toute éventuelle enquête épidémiologique.

LOTFI BENBAHMED (LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE)

# La filière pharmaceutique entend devenir un acteur de premier plan

Le ministre de l'Industrie pharmaceutique, Lotfi Benbahmed, a expliqué hier sur les ondes de la Chaîne 3 qu'il sera créé, sous la direction de l'Agence nationale du médicament, un cadre réglementaire d'homologation des produits pharmaceutiques et à mettre en place un Comité intersectoriel des prix.



S'exprimant à l'émission L'Invité de la rédaction de la Chaîne 3 de la Radio algérienne, il a signalé, également, que son ministère a développé un système de régulation, essentiel, dit-il, pour mieux organiser les programmes d'importation des produits pharmaceutiques, afin de parer aux ruptures, éviter les actes de surfacturation, mais également, pour que ne soient plus ramenés des traitements fabriqués localement. A travers la création d'un ministère dédié à l'industrie pharmaceutique, l'Etat entend remettre de l'ordre dans un secteur hautement stratégique, sujet à tous les errements, parmi lesquels figurent en post position les phénomènes de corruption et de surfacturations, gangrénant la plupart des secteurs d'activité en Algérie. Parmi les premières mesures entreprises pour dynamiser la filière pharmaceutique,

l'Etat a commencé à faire adopter une série de lois et de décrets portant, notamment, création d'une direction en charge de la régulation du médicament, une seconde dont les activités seront consacrées à la veille stratégique et la pharmaco-économie et une direction de l'industrie des produits de soin. Avec environ deux milliards de dinars qui sont consacrés à l'importation des médicaments et deux autres à leur production localisée, il fallait, déclare M. Benbahmed, créer de nouveaux secteurs créateurs de richesse, parmi lesquels l'industrie pharmaceutique, perçue désormais comme activité stratégique, se place en pole position. En relation avec la pandémie du Covid 19, celui-ci signale, qu'outre la fabrication de produits de traitement tel l'hydroxychloroquine ou de protection, à l'exemple des masques et autre gel hydro alcoolique, cette

industrie a commencé à démontrer ses capacités d'innovation en se lançant dans la fabrication de réactifs, jusque-là, totalement importés, et de tests de dépistage de la maladie, lesquels, annonce-t-il, vont commencer à être produits dans les semaines à venir. Des divers vaccins anti Covid 19, dont la mise au point a été, successivement annoncée par des laboratoires de divers pays, l'intervenant indique que l'Algérie est actuellement en contact avec plusieurs à travers les canaux diplomatiques. Pour sa part, déclare-t-il, l'Algérie adopte une attitude « raisonnée » qui est, précise-t-il, celle de choisir un vaccin de qualité, relevant, cependant, qu'à ce jour, aucun des vaccins annoncés n'a encore fait l'objet d'une certification par une agence quelconque.

R.E

## Brèves

### PÉTROLE

#### Le Brut de l'Opep s'élève à 44,75 dollars le baril

Le prix du panier de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), dont le pétrole algérien, poursuit son amélioration dans le contexte d'espoir de reprise de l'économie mondiale atteignant 44,75 dollars le baril, selon les données de l'Organisation publiées hier sur son site web. Composé de Sahara Blend (Algérie), Girassol (Angola), Djeno (Congo), Zafiro (Equatorial Guinée), Rabi Light (Gabon), Iran Heavy (Iran), Basra Light (Iraq), Kuwait Export (Koweït), Es Sider (Libye), Bonny Light (Nigéria), Arab Light (Arabie saoudite), Murban (EAU) et Merey (Venezuela), le panier de référence de l'OPEP (ORB), s'est établi à 44,75 dollars le baril lundi après avoir terminé la semaine écoulée à 43,38 dollars. Il s'agit de sa plus forte hausse depuis le mois de septembre dernier, soutenu notamment de nouvelles avancées annoncées par différents laboratoires dans le monde concernant l'efficacité d'un vaccin réduisant le risque d'atteinte de la Covid-19. Ces annonces donnent de l'espoir aux acteurs du marché pétrolier sur une reprise de la demande mondiale d'énergie, affectée depuis plusieurs mois par la pandémie du Covid-19. Le baril de Brent de la mer du Nord, coté sur le marché de Londres, sur lequel est établi le pétrole algérien, a terminé la séance de lundi en hausse de 2,40% ou 1,1 dollar à 46,06 dollars. D'autre part, les investisseurs comptent sur de nouveaux efforts de la part des producteurs de l'Opep et ses alliés pour soutenir les prix de brut. Ces producteurs tiennent dans moins de dix jours de nouvelle réunion par vidéoconférence. Il s'agit de la 180e réunion de la Conférence de l'OPEP, qui sera présidée par l'Algérie le 30 novembre courant, et qui sera suivie de la 12e réunion ministérielle de l'Opep et Non Opep. Les signataires de la Déclaration de coopération appliquent depuis août dernier une baisse de production de 7,7 millions de barils qui s'étalera jusqu'à la fin de l'année en cours, avant de passer à 5,8 m/bj en début de 2021. Lors de sa 24eme réunion du Comité ministériel mixte de suivi Opep et Non Opep (JMMC), ce mécanisme a recommandé "tous les pays participants doivent être vigilants, proactifs et prêts à agir, si nécessaire, selon les exigences du marché".

R.E

### ZONES DE LIBRE-ÉCHANGE

#### La Chine s'engage à étendre le réseau mondial

La Chine intensifiera ses efforts pour étendre le réseau des zones de libre-échange à travers le monde afin d'élargir son "cercle d'amis", a indiqué hier le ministre chinois du Commerce, Zhong Shan. Après avoir signé le Partenariat économique régional global (PERG), la Chine verra l'accord de libre-échange Chine-Cambodge entrer en vigueur dans les meilleurs délais et accélérera ses négociations avec l'Europe sur les accords d'investissement, a indiqué M. Zhong dans un article publié hier dans le Quotidien du Peuple. M. Zhong a également demandé que des efforts soient faits pour mettre à jour les accords commerciaux existants avec l'ASEAN, Singapour, la République de Corée et la Nouvelle-Zélande, et faciliter les négociations sur l'accord de libre-échange entre la Chine, le Japon et la République de Corée, entre la Chine et le Conseil de coopération du Golfe, entre la Chine et la Norvège. Au fil et à mesure que le PERG atteint un niveau plus élevé dans des domaines tels que la facilitation des procédures douanières et des échanges, la protection de la propriété intellectuelle, le commerce électronique et les recours commerciaux, la Chine s'engagera activement dans le dialogue et la communication avec davantage de grandes économies et de mécanismes commerciaux régionaux, a-t-il déclaré. Couvrant un marché de 2,27 milliards de personnes et un PIB combiné de 26,200 milliards de dollars, les signataires du PERG, qui représentent environ un tiers de l'économie mondiale, formeront un grand marché intégré. Qualifiant la signature du PERG de "jalón" dans la poursuite de l'ouverture de la Chine, M. Zhong a souligné que l'accord manifestait la sincérité et l'engagement du pays à ouvrir son marché. L'importation et l'exportation de marchandises entre la Chine et d'autres membres du PERG, d'une valeur supérieure à 1 400 milliards de dollars chaque année, seront soumises à des tarifs préférentiels à la suite de la mise en œuvre du PERG. Dans le même temps, la Chine a également promis d'ouvrir plus de 120 secteurs de services, dont la R&D et les soins aux personnes âgées, soit 22 de plus que le nombre de secteurs que le pays avait accepté d'ouvrir lors de son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce.

R.E

### BAD

## Lancement d'une plateforme de la législation pétrolière africaine

Une plateforme de la législation pétrolière africaine sera lancée demain par la BAD, afin de favoriser une meilleure compréhension des codes pétroliers et lois annexes, a annoncé la banque africaine. "La Facilité africaine de soutien juridique (ALSF) et le Centre africain des ressources naturelles, tous deux membres du groupe de la BAD, accueilleront le 26 novembre le lancement virtuel de la phase pilote du projet d'Atlas de la législation pétrolière africaine (APLA)", précise la même source, dans un communiqué publié sur son site web. La plateforme de l'APLA est un répertoire des codes pétroliers africains et

des législations connexes qui vise cinq objectifs spécifiques. Il s'agit d'aider les pays africains à maximiser les avantages des ressources pétrolières en promouvant la transparence, l'accessibilité et la comparaison des lois pétrolières africaines, faciliter l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des lois pétrolières, fournir une base de données vivante qui catalysera la recherche et les débats politiques sur les questions juridiques et réglementaires et promouvoir le développement de l'expertise juridique locale sur les lois pétrolières africaines. "En tant que précurseur du développement de la plate-forme APLA héber-

geant les lois pétrolières, les réglementations et les législations associées de tous les pays du continent, une phase pilote a été développée couvrant quatre pays : le Congo, le Tchad, le Ghana et le Nigeria", a fait savoir la BAD. Cette plateforme accessible via le lien <https://www.a-pla.org/site/index>, a été alimentée par des étudiants en droit de haut niveau réunis au sein de l'équipe de recherche juridique (LRT). Selon un communiqué conjoint de l'ALSF et de la BAD, la LRT a été sélectionnée dans une université africaine de premier plan qui propose un programme spécialisé en droit du pétrole.

R.E





## MASCARA (INSUFFISANTS RÉNAUX)

# Prise en charge gratuite au niveau de 20 cliniques et laboratoires d'analyses

**U**ne délégation de la Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux de la wilaya de Mascara a signé dernièrement des conventions avec 20 cliniques et laboratoires médicaux spécialisés du secteur privé pour une prise en charge gratuite des personnes atteintes de la maladie, a-t-on appris lundi de sa représentante locale, Dr Amina Bahloul.

La délégation de wilaya de la Fédération nationale des insuffisants rénaux a récemment conclu des accords avec des cliniques médicales privées pour prendre en charge gratuitement cette frange de patients adhérents à la fédération dans

les domaines de la cardiologie, de la gastro-entérologie, de la médecine interne, de la gynécologie et de l'obstétrique. Un nombre de laboratoires d'analyses s'est engagé d'entreprendre gratuitement tous les types de tests médicaux des insuffisants rénaux, a assuré Dr Bahloul.

"Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une initiative de solidarité avec ces patients, dont certains sont démunis et d'autres sont incapables de travailler", a-t-elle expliqué.

Il est prévu d'élargir l'opération pour inclure d'autres cliniques médicales dans d'autres spécialités ce qui épargnera aux insuffisants rénaux les déplacements

pour examens et analyses médicaux en dehors de la wilaya, a-t-elle fait savoir. La Fédération compte, d'autre part, signer une convention avec l'entreprise de transport urbain et suburbain de la wilaya de Mascara au profit des insuffisants rénaux pour leur permettre de se déplacer gratuitement comme c'est le cas dans d'autres wilayas, à l'instar d'Alger, a-t-elle indiqué.

Selon Dr Amina Bahloul, le nombre de patients atteints d'insuffisance rénale dans la wilaya de Mascara est de 530 qui suivent des séances d'hémodialyse dans cinq centres publics et deux autres privés.

## TIZI-OUZOU

**Plus de 35 400 infractions aux mesures de prévention, depuis le début de la pandémie**

Un total de 35.442 infractions aux mesures de prévention et de lutte contre la propagation de la Covid-19, ont été enregistrées par les services de la sûreté de wilaya de Tizi-Ouzou, depuis le début de cette pandémie en mars dernier jusqu'au 18 novembre, a indiqué, lundi, dans un bilan, ce corps de sécurité. Sur ces 35 442 infractions, 13.820 infractions sont relatives au non-respect des horaires de confinement sanitaire partiel. Il a été, également, enregistré la mise en fourrière de 584 véhicules et motocycles pour le même motif de non application de la mesure de confinement sanitaire partiel, est-il ajouté. S'agissant des infractions liées au non-respect des mesures sanitaires préventives, les mêmes services ont enregistré 18.000 infractions pour non-respect de l'obligation du port du masque de protection (Bavette), 84 infractions pour non-respect du protocole sanitaire dans les transports publics et 3.538 infractions pour exercice d'activité commerciale de vente sans respect des règles sanitaires, est-il ajouté. Par ailleurs, et durant la même période, 2.716 commerçants ont été mis en demeure, 235 propositions et fermeture administrative de commerces pour non-respect de ces mesures, ont été dressées et 270 dossiers judiciaires ont été instruits à l'encontre de commerçants contrevenants, selon la même source.

## COMMUNE DE KHEMISTI (TISSEMSILT)

**Transfert du quota de 628 logements publics locatifs**

La wilaya de Tissemsilt a décidé le transfert d'un quota de 628 logements publics locatifs (LPL) à la commune de Khemisti qui dispose d'assiettes foncières, a-t-on appris auprès de la wilaya. La décision de transfert a été prise lundi lors d'une réunion présidée par le wali, Abbas Badaoui, consacrée à l'examen de la situation de plusieurs quotas de logements de type public locatif dont la construction n'a pas encore été entamée, a indiqué la même source à l'APS. L'affectation du programme des 628 LPL, répartis à travers plusieurs communes de la wilaya qui souffrent d'un déficit énorme d'assiettes foncières, a été décidée pour les réaliser sur le territoire de la commune de Khemisti, au regard de la disponibilité d'assiettes foncières pour sa réalisation, a-t-on fait savoir. Le démarrage effectif des travaux de construction de ce quota de logements est prévu "très prochainement", après l'achèvement de l'ensemble des mesures administratives, a-t-on annoncé. Il a été décidé, également, lors de cette rencontre, l'achèvement de l'ensemble des procédures administratives qui restaient du quota de 500 logements publics locatifs au niveau des communes de Théniet El Had et de Tissemsilt ayant connu, récemment, un retard dans la réalisation, selon la même source, qui a ajouté qu'il sera procédé au lancement des travaux de ce quota de logements avant la fin du mois de décembre prochain au plus tard. La rencontre a vu la participation des directeurs du logement par intérim, de l'urbanisme et de construction ainsi que de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI).

## TIARET

# Décès de 5 personnes suite à une intoxication

*Cinq personnes sont mortes et cinq autres sont dans un état critique au niveau de l'hôpital Youcef Damerджи de Tiaret après apparition de symptômes d'intoxication, a-t-on appris lundi du directeur de cet établissement de santé publique, Sofiane Kai.*



Le directeur de l'hôpital a indiqué que son établissement a accueilli dimanche à partir de 11 heures du matin neuf (9) malades avec des signes d'intoxication apparents qui ont été admis au service des urgences, soulignant que le corps d'une personne ayant rendu l'âme présentait les mêmes symptômes. Le même responsable a fait savoir que sitôt l'accueil de

ces malades par le service des urgences et leur transfert au service de réanimation, quatre dont l'état de santé était critique sont décédés et les cinq autres cas se trouvent en réanimation après avoir subi une opération de lavage d'estomac. Sur la base d'un questionnaire médical, les cas suscités sont venus de différents quartiers de la ville de Tiaret et à travers les

déclarations de leurs proches aux médecins, il s'est avéré qu'ils ont consommé des boissons alcoolisées de même origine, a ajouté Sofiane Kai. Les cas atteints sont sous contrôle médical et suivis par le directeur de wilaya de la santé, Mokhtar Mokrane qui a envoyé des échantillons de sang des malades intoxiqués au Centre national de toxicologie de Delly

Brahim (Alger) pour déterminer l'origine de cette intoxication, de même qu'il est attendu l'élaboration d'un rapport médical pour connaître les causes des décès, a précisé le directeur de l'hôpital Youcef Damerджи. Les services de la sûreté de wilaya de Tiaret ont ouvert une enquête pour faire toute la lumière sur cette affaire, a-t-on indiqué de même source.

## ADRAR

**Lancement d'une campagne de sensibilisation sur l'utilisation de l'e-paiement**

Une campagne de sensibilisation sur les avantages multiples de l'utilisation du paiement électronique dans les espaces commerciaux a été lancée lundi à Adrar, en coordination entre les secteurs du Commerce et de la Poste et le mouvement associatif. L'initiative s'inscrit dans le cadre d'un programme de vulgarisation au profit des commerçants sur la fourniture gratuite des terminaux de paiement électronique (TPE) et les divers avantages de leur utilisation, avant l'entrée en vigueur de l'obligation de leur exploitation par les opérateurs économiques, dès le début de l'année prochaine, a expliqué le chef de service de protection du consommateur et de la répression des fraudes, relevant de la direction du Com-

merce, Smail Bensaddek. Le représentant de l'unité de wilaya d'Adrar d'Algérie-Poste, Mebarek Meghounne, a affirmé, pour sa part, qu'Algérie-Poste met ces équipements gratuitement à la disposition des opérateurs économiques. Des équipements qui, a-t-il souligné, permettent aux clients d'éviter la pression sur les bureaux de Poste et, aussi, les risques de contamination au coronavirus à travers la manipulation de monnaies, en plus de la possibilité d'utilisation de la carte magnétique Edhabia pour leurs achats. Dans le même contexte, le responsable du bureau de wilaya d'Adrar de l'organisation algérienne de protection du consommateur et son environnement, Cherif Serhani, a salué l'initiative et la fourniture gratuite par Algérie-Poste

des TPE dans une première phase, en plus de contribuer aux efforts de lutte et de prévention de la propagation du Covid-19. Abondant dans le même sens, le secrétaire général-adjoint de la Coordination nationale de protection de la société (représentation d'Adrar), Mehdi Dahbi, tout comme le représentant de l'association de défense du consommateur et de l'Environnement, Abdelwahab Belkeir, ont mis l'accent sur la sensibilisation du plus grand nombre de commerçants et d'opérateurs économiques à travers la wilaya sur l'intérêt de généraliser le recours au procédé du paiement électronique, vu les risques engendrés par la manipulation fréquente de monnaie en cette conjoncture sanitaire exceptionnelle.

## MÉDÉA

**Raccordement en eau potable des villages de "Sahnoune" et "Benissane"**

Les villages de "Sahnoune" et "Benissane", recensés comme zones d'ombre de la commune de Bouaichoune, à 24 km à l'ouest de Médéa, ont été raccordés, lundi, au réseau de distribution local d'eau potable, a-t-on appris auprès des services de la wilaya. Cette opération intervient dans le cadre de la mise en œuvre du programme de développement inscrit en faveur des populations des zones d'ombre, a-t-on noté. Le raccordement de ces deux villages, totalisant des dizaines de foyers, intervient quelques jours seulement après l'alimentation en eau potable du village "Haouch Roubane", dans la commune de Si-Mahdjoub, à 38 km du chef-lieu de wilaya, a-t-on signalé. Toujours selon la même source, les travaux d'adduction en eau potable d'un autre village, situé également dans les zones d'ombre de la commune de Bouaichoune, en l'occurrence "Tniet-Essamar", viennent d'être achevés et l'entrée en service de ce nouveau réseau d'adduction devrait intervenir dans les tous prochains jours, a-t-on ajouté.

## TIPASA (ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ)

# 3 milliards de DA de factures impayées

Le montant des factures d'électricité et de gaz impayées, en raison de la pandémie de la Covid-19 a dépassé dans la wilaya de Tipasa, le chiffre "record" de trois milliards de DA, a-t-on appris, lundi, auprès du responsable de la direction locale de distribution d'électricité et de gaz.



M. Ahmed Brahimi, qui a rappelé que l'interruption de l'alimentation en énergie pour non-paiement des factures, est "suspendue jusqu'à stabilisation de la situation sanitaire", a indiqué que ces créances, estimées exactement à 3,446 milliards de DA, représentent une hausse de l'ordre de 87 % comparativement à l'année dernière et durant laquelle la direction de distribution de Tipasa a enregistré plus de 2,16 milliards de DA de créances impayées, à septembre 2019, a-t-il ajouté.

Ce même responsable a signalé que les mesures prises par la société concernant la "suspension des coupures d'électricité", en

guise de "solidarité avec les citoyens en cette conjoncture sanitaire sensible, sont toujours de guère".

Détaillant ces créances, le responsable a fait part de plus de 2,16 milliards de DA détenus auprès des abonnés ordinaires (ménages), à septembre 2020 soit une hausse de 135 % comparative-ment à la même période de l'année dernière, où le montant des factures impayées par les ménages était de 858 millions de DA, a-t-il fait savoir.

A cela s'ajoutent plus de 1,1 milliard de créances détenues auprès des services administratifs et des services publics, dont le montant des factures impayées a augmenté de 30 % cette année, contre seule-

ment 876 millions en 2019.

Pour récupérer son dû, sans avoir à recourir aux coupures d'électricité, la direction de distribution de Tipasa a mobilisé des équipes commerciales chargées de contacter les abonnés pour les sensibiliser quant à la nécessité de payer leurs factures, parallèlement à l'organisation de campagnes de sensibilisation aux mêmes fins.

M. Ahmed Brahimi a, aussi, exprimé ses "craintes à l'égard des effets de ces circonstances exceptionnelles, ayant conduit à des difficultés financières pouvant relativement impacter la concrétisation des projets inscrits au titre du plan de développement des réseaux électrique et de gaz et les différentes prestations fournies

aux citoyens", a-t-il déploré.

A cet effet, il a lancé un appel aux abonnés de la société en vue d'éviter le cumul des factures impayées, afin de préserver, a-t-il dit, la "pérennité de ce service public, considérant qu'il s'agit d'une société citoyenne dans le cadre de la responsabilité sociale et de la solidarité sociale", a-t-il soutenu.

Le même responsable a signalé de nombreuses formules de paiement mises à la disposition des abonnés, outre la possibilité d'un échelonnement de leurs dettes, à travers un contrat entre l'agence commerciale et l'abonné, prenant en compte "le nombre de factures impayées, le volume des dettes et les capacités financières de l'abonné".

## OUUM EL BOUAGHI Récupération de 100 pièces archéologiques

Les services de la police judiciaire de la sûreté de wilaya d'Oum El Bouaghi ont récupéré 100 pièces archéologiques, a-t-on appris lundi de la cellule de communication et des relations générales auprès de ce corps de sécurité.

Agissant sur la base de renseignements, dénonçant une opération de vente de pièces archéologiques rares (23 pièces fossiles et 77 pièces de monnaies), les éléments de sécurité ont ouvert une enquête et les investigations ont permis d'identifier des individus, impliqués dans cette affaire, selon la même source.

Dans un premier temps, les enquêteurs ont procédé à l'arrestation d'un individu à la ville d'Oum El Bouaghi en possession de 10 pièces archéologiques, puis et après l'approfondissement de l'enquête et l'élargissement des compétences vers la wilaya de Khenchela, il a été procédé à l'arrestation du complice du premier individu appréhendé. La perquisition de son domicile a permis la découverte et la saisie de 23 pièces fossiles et 67 pièces de monnaies archéologiques, a-t-on encore détaillé. Après confirmation de la valeur artistique et historique des pièces saisies et ce de concert avec les services spécialisés, un dossier pénal a été élaboré à l'encontre des suspects pour une affaire de "vente et dissimulation de biens culturels classés, dissimulation de pièces provenant des fouilles sans autorisation des autorités compétentes", a-t-on. Les présumés coupables ont été présentés devant les instances judiciaires concernées, a-t-on conclu.

## SOUK AHRAS Plus de 8.000 quintaux de romarin récoltés

La conservation des forêts de la wilaya de Souk Ahras a obtenu, au titre de l'opération de récolte du romarin, entamée en juillet passé et se poursuivant jusqu'à juin 2021, une production "considérable" estimée à 8.075 quintaux de cette plante aromatique, a indiqué lundi, le chef du service des ressources de la conservation, Mohamed Zine.

La vente de cette récolte a débuté au profit de deux opérateurs activant à Annaba et Souk Ahras dans le domaine de l'extraction des huiles essentielles exportées essentiellement vers des pays européens, selon la même source qui a souligné que la récolte de cette plante se déroule dans les forêts de Lehmana (commune de Sidi Fredj) et Boussessou (entre Taoura et M'daourouch).

Selon le même cadre, la wilaya de Souk Ahras renferme "d'importantes" ressources florales dont le romarin, le basilic, le pistachier lentisque et l'arbousier dont l'exploitation par des investisseurs et associations de femmes rurales pourrait être génératrice de richesses et emplois.

En cas de conditions climatiques favorables, la production de romarin de la wilaya peut atteindre annuellement 14.000 qx, a ajouté le même cadre forestier qui a assuré que la récolte de cette plante en a favorisé une meilleure régénération et croissance.

Antioxydant et anti-inflammatoire, le romarin améliore la circulation sanguine, renforce l'immunité du corps humain, calme les arthroses et réduit les problèmes d'indigestion, selon des études scientifiques.

## LOGEMENTS SOCIAUX

### Distribution prochaine de 3.300 unités à Bouira

Plus de 3.300 logements sociaux seront distribués prochainement à travers plusieurs communes de la wilaya de Bouira, a-t-on appris lundi auprès des services de la wilaya.

Selon un communiqué du cabinet du wali Lekhal Ayat Abdeslam, dont l'APS détient une copie, 3.382 logements sociaux et de réorption de l'habitat précaire (RHP) sont achevés et en attente de distribution.

"Ces logements sont achevés, et les commissions de Daira chargées de les distribuer sont en train de mener leurs enquêtes sur les pos-

tulants, avant qu'elles ne passent prochainement à la distribution", a souligné le wali dans son communiqué.

Le même responsable a expliqué, entre autres, qu'il reste quelques dernières retouches à effectuer sur un nombre de logements notamment à Bir Ghalou (Ouest de Bouira).

Sur ces logements sociaux qui seront distribués prochainement, 326 unités sont implantées dans la commune de Kadiriya (Ouest) et 300 autres à Sour El Ghoulane (Sud), selon les détails contenus dans les communiqués de la wilaya.

"Les commissions de Daira sont en train d'examiner tous les dossiers reçus pour assigner les listes des bénéficiaires", a encore précisé le premier responsable de la wilaya.

Le nombre de demandes de logements sociaux à Bouira a atteint les 13.801, dont plus de 2.100 dossiers ont déjà été examinés par les commissions, est-il précisé dans le même communiqué de la wilaya.

"Le travail d'enquête se fait sur le terrain par six brigades pour pouvoir établir les listes finales des bénéficiaires", a conclu le chef de l'exécutif local.





FOOT / LIGUE 1 (1<sup>RE</sup> JOURNÉE)

# Le choc USMA-ESS fixé à samedi prochain



L'affiche entre l'USM Alger et l'ES Sétif, comptant pour la première journée du championnat de Ligue 1, se jouera samedi prochain au stade Omar-Hamadi (16h00), selon le programme des matchs dévoilé dimanche soir par la Ligue de football professionnel (LFP) sur son site. Cette journée inaugurale de la saison 2020-2021 débutera vendredi avec quatre

matchs au menu. Quatre autres rencontres sont programmées le lendemain samedi. Deux matchs sont reportés à une date ultérieure : USM Bel-Abbès - MC Alger et AS Aïn M'lila - CR Belouizdad. En effet, les deux clubs algérois seront engagés samedi et dimanche prochains au tour préliminaire (aller) de la Ligue des champions d'Afrique.

L'instance dirigeante de la compétition nationale a également communiqué le calendrier du mois de décembre du championnat, soit de la deuxième jusqu'à la sixième journée. Pour rappel, l'ensemble des matchs de la saison se disputeront exceptionnellement à huis clos, dans le cadre des mesures décidées pour endiguer la propagation du Covid-19.

Brèves

JEU VIDÉO FIFA

Ibrahimovic conteste l'utilisation de son "nom" et de son "visage"

La star suédoise Zlatan Ibrahimovic a contesté lundi l'utilisation de son "nom" et de son "visage" dans le jeu vidéo Fifa, produit par Electronic Arts (EA), dans deux tweets où il s'en prend notamment à la Fifa et au syndicat mondial des joueurs FIFPro. La franchise Fifa, née dans les années 1990, est l'un des jeux vidéo les plus populaires du monde, salué pour son réalisme et pour le fait qu'on y retrouve les véritables noms et les apparences physiques des joueurs, en vertu de licences. "Qui a autorisé FIFA EA Sport à utiliser mon nom et mon visage? On ne m'avait pas dit que j'étais membre de la FIFPro et, si je le suis, j'y ai été inscrit sans en avoir été réellement informé, de manière douteuse. Et une chose est certaine, je n'ai jamais autorisé la FIFA ou la FIFPro à faire de l'argent avec moi", a dénoncé sur Twitter l'attaquant de l'AC Milan, âgé de 39 ans. "Quelqu'un fait des bénéfices sur mon nom et mon visage sans aucun accord depuis toutes ces années. Il est temps d'enquêter", a-t-il ajouté dans un second message adressé à ses plus de 7 millions d'abonnés. La Fifa, directement mentionnée par la star, n'a pu être jointe. La version 2020 de Fifa avait attiré près de 35 millions de joueurs sur console et PC, selon un chiffre communiqué par l'éditeur américain au début du mois. La version 2021 est sortie il y a quelques semaines.

FOOTBALL

Décès de l'international sud-africain Anele Ngcongca

L'international sud-africain de football, Anele Ngcongca, est décédé dans un accident de voiture près de Durban, a annoncé lundi son club d'Amazulu. Le natif du Cap, dont la dernière apparition en sélection remonte à quatre ans, a évolué 53 fois sous le maillot des Bafana Bafana, faisant partie de la sélection sud-africaine lors de la Coupe du monde 2010 disputée à domicile. Après des débuts professionnels au FC Fortuna du Cap, il a passé neuf ans en Europe, jouant pour Genk en Belgique entre 2007 et 2015 et en prêt à Troyes lors de la saison suivante. La mémoire du joueur de 33 ans a été saluée par son ancien entraîneur, Pitso Mosimane, qui l'a décrit comme un "héros méconnu". "Nous avons été bénis de l'avoir", a déclaré Mosimane se remémorant les quatre années qu'ils ont passées ensemble aux Mamelodi Sundowns avant de quitter tous deux l'équipe de Pretoria récemment. "Sur le terrain, c'était un grand footballeur, bien que souvent sous-estimé, et en dehors du terrain, c'était un véritable gentleman", a indiqué Mosimane, ancien sélectionneur de l'Afrique du Sud.

R.S

HAND/ EURO-2020 (DAMES)

Le tournoi se jouera finalement au Danemark

Le championnat d'Europe de handball (dames), a été maintenu du 3 au 20 décembre 2020, et se jouera uniquement au Danemark, quelques jours après que la Norvège ait renoncé à sa co-organisation. La Norvège, co-organisatrice avec le Danemark, avait renoncé il y a une semaine à accueillir la compétition en raison des contraintes sanitaires liées au coronavirus (Covid-19). Lancées dans une course contre-la-montre, les Fédérations danoise et européenne ont annoncé ce lundi avoir trouvé une solution pour que tous les matches soient disputés au Danemark. En plus d'Herning, ville prévue depuis le départ, la cité de Kolding accueillera la compétition. Les matches des groupes C et D s'y disputeront ainsi que les rencontres d'un groupe du tour principal. Les phases finales, programmées initialement en Norvège, se dérouleront à Herning. L'équipe de France est la favorite du titre. Le tournoi passera de 16 à 24 équipes, lors de la 16e édition en 2024, organisée conjointement par la Hongrie, l'Autriche, et la Suisse.

R.S

FOOT/ ANGLETERRE

Retour partiel du public dans les stades en décembre

Le Premier ministre britannique Boris Johnson a annoncé lundi un retour limité du public dans les stades dans les zones d'Angleterre les moins touchées par la pandémie de nouveau coronavirus, après la fin du confinement le 2 décembre.



Selon le gouvernement, les stades pourront accueillir jusqu'à 50% de leurs capacités avec une limite fixée à 2.000 ou 4.000 spectateurs selon les restrictions locales en place. Dans les zones les plus touchées par le virus, les matches continueront de se jouer sans public. La Premier League avait renoncé

à accueillir des spectateurs dans les stades en septembre, avec une jauge maximale de 1.000 spectateurs, en raison du coût que cela aurait pu engendrer. "Avec des tests plafonnés maintenant à 1.000 supporters, nous pensons que cela n'offrira pas une vraie occasion de tester convenablement et d'évaluer les mesures

mises en place pour assurer le maximum de sécurité", écrivait la Premier League, qui a terminé la saison 2019-2020 dans un huis clos total. Ce plan du gouvernement britannique reprendra les mêmes niveaux de restriction qu'avant le confinement, mais "davantage de zones seront placées dans un ni-

veau supérieur afin de garder le virus sous contrôle" et de "préserver les acquis du confinement", a déclaré samedi dans un communiqué Downing Street. "Les ministres annonceront jeudi sous quel niveau de restrictions sera placée chaque région", indique le communiqué.

R.S

FC BARCELONE

Repos pour Messi et De Jong contre le Dynamo Kiev

Le FC Barcelone affrontera le Dynamo Kiev mardi (21h00) sans sa superstar Lionel Messi ni le milieu de terrain Frenkie de Jong, ménagés par Ronald Koeman et qui ne feront pas le déplacement en Ukraine. "Nous avons décidé de ne pas emmener Messi et De Jong parce que la situation est assez confortable en Ligue des champions, et ils ont besoin de repos. C'est le moment de se reposer", a déclaré le technicien néerlandais du Barça, Ronald Koeman, lundi en conférence de presse d'avant-match. Depuis le début de la saison, Lionel Messi (33 ans) a disputé tous les matches du Barça, et ne s'est reposé qu'une mi-temps contre le Betis, le 7 novembre en Liga (5-2). Il a en plus joué quatre fois 90 minutes avec la sélection argentine entre octobre et novembre. De Jong a également disputé tous

les matches du Barça, et ne s'est reposé qu'un quart d'heure face à Getafe le 17 octobre en Liga (défaite 1-0). Avec les Pays-Bas, il a disputé cinq rencontres sur six cet automne, dont quatre fois 90 minutes. Le Barça, leader de la poule G avec 9 points devant la Juventus de Turin (6 pts), a choisi de faire tourner, sachant que les nombreux blessés (Fati, Busquets, Roberto, Piqué, Umtiti, Araujo...) allaient de toute façon obliger Koeman à donner du temps de jeu aux seconds couteaux. "C'est une possibilité que (Oscar) Mingueza (défenseur espoir du Barça B) joue titulaire. On ne va pas prendre de risques avec (Ronald) Araujo, sachant qu'on a peu de défenseurs centraux disponibles", a indiqué Koeman lundi.

R.S

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Delort dans l'équipe type de la 11e journée

L'attaquant international algérien de Montpellier Andy Delort, auteur d'un doublé contre Strasbourg (4-3) dimanche, figure dans l'équipe type de la 11e journée du championnat de France de Ligue 1 de football. Le buteur algérien a réussi son doublé d'une tête placée au ras du poteau (13e) et d'une tête plongeante sur un délicieux extérieur du pied de Mihailo Ristic (32e). De retour de sélection algérienne après avoir pris part aux qualifications de la Coupe d'Afrique des nations 2021, Delort a obtenu la note de 8 attribuée par le magazine France Football. Le joueur algérien est en train de réussir une bonne entame de saison malgré un Covid-19 contracté en août dernier. Avec ce doublé, il en est déjà à six buts et trois passes décisives. Delort avait inscrit le premier but de l'Algérie contre le Zimbabwe (2-2) le 16 novembre dernier à Harare en match comptant pour la quatrième journée des qualifications de la CAN-2021.

R.S



COUP D'ENVOI DE LA LIGUE 1 DE FOOTBALL

# 20 clubs sur le départ à partir de vendredi

Vingt clubs de la Ligue 1 de football seront sur la grille de départ de la saison 2020-2021, dont le coup d'envoi sera donné vendredi dans une conjoncture exceptionnelle, marquée par la pandémie de coronavirus (Covid-19).

Après une longue attente, qui a duré huit mois imposée par le Covid-19, les joueurs de l'élite vont de nouveau rechausser les crampons, une fois nées pas coutume, en l'absence du public en raison des mesures préventives décidées pour endiguer la propagation du virus. Le fait marquant de cette nouvelle édition est l'augmentation du nombre de clubs de la Ligue 1, passé de 16 à 20, une décision prise par la Fédération algérienne (FAF) dans le cadre du léger changement apporté au système de compétition pyramidal. Avec un calendrier à 38 journées, les pensionnaires de l'élite vont devoir puiser dans leurs ressources, notamment physiques, pour pouvoir terminer un exercice transitoire pas comme les autres.

**LES FAVORIS POUR PERPÉTUER LA TRADITION**

Comme avant chaque exercice, les favoris en puissance pour le triomphe sont les mêmes, soit les clubs qui, sur papier, présentent des arguments valables, aussi bien sur le plan de l'effectif que des moyens financiers et matériels dont ils disposent, notamment pour l'application stricte du protocole sanitaire mis en place pour protéger les différents acteurs du virus.

Le CR Belouizdad, désigné champion d'Algérie lors du précédent exercice, suspendu en raison de la pandémie de Covid-19, aura à cœur de confirmer sa résurrection et son renouveau, quelques jours après s'être adjugé le premier titre mis en jeu de la saison, en remportant la Supercoupe d'Algérie aux dépens de son voisin l'USM Alger (2-1).

Le Chabab est le favori en puissance pour sa propre succession, estiment les observateurs, eu égard notamment à la stabilité qu'il a connue sur tous les plans, gage de toute réussite, et aux moyens investis par le Groupe Madar, actionnaire majoritaire du club.

De son côté, le MC Alger, vice-champion d'Algérie, abordera cette saison avec l'intention de glaner le titre, à l'occasion du centième anniversaire de sa création, coïncidant avec 2021.

La direction du club algérois n'a pas lésiné sur les moyens, en effectuant un recrutement qualitatif en attendant la réalité du terrain.

Idem pour l'ES Sétif, 3e au classement de la saison dernière, qui a réussi à préserver l'ossature de son effectif, mais surtout prolonger le contrat du technicien tunisien Nabil Kouki, architecte d'une "remontada" de l'équipe au tableau pour terminer sur le podium.

Avec l'arrivée du nouveau président du Club sportif amateur, Kamel Lafi, aux commandes, l'ESS espère confirmer son éternel statut de favori et pourquoï pas renouer avec une consécration qui échappe à son palmarès depuis trois années déjà.

D'autres clubs sont pressentis également pour disputer le leadership, comme le CS Constantine, qui a enregistré le retour de l'entraîneur



Abdelkader Amrani. L'USM Alger n'est pas en reste, même si l'entraîneur français, François Ciccolini, n'a pas fait long feu, en se faisant limoger dimanche pour avoir boycotté la cérémonie protocolaire de remise des médailles lors de la Supercoupe d'Algérie. Un véritable "séisme" qui a secoué la maison USMA, dont la direction est appelée à faire revenir la sérénité pour réussir l'entame de la saison et éviter un faux départ qui pourrait être préjudiciable. Avec onze joueurs recrutés durant l'intersaison, dont l'ancien buteur du CSC, Ismail Belkacemi, le club de "Soustara" compte effacer la désillusion de la dernière saison qu'il a bouclée à une décevante 6e place au classement, échantou à décrocher une qualification à une épreuve continentale. Pour leur part, la JS Saoura, le MC Oran et à un degré moindre le NA Hussein-Dey, voudront jouer les trouble-fête et tenter d'aller bousculer les cadors.

**LES PROMUS POUR FORCER LE RESPECT**

Les quatre promus en élite, en l'occurrence l'Olympique Médéa, la JSM Skikda, le WA Tlemcen et le RC Relizane, auront à cœur de se frayer un chemin parmi tout ce beau monde, même si leur saison s'annonce difficile, notam-

ment pour la JSMS qui retrouve le palier supérieur après 33 ans à végéter dans les divisions inférieures.

Les "V-noirs", dont l'entraîneur Younes Ifticene a été maintenu dans ses fonctions, pourront compter sur leur buteur attitré Kheireddine Merzoug qui a réussi à revenir au premier plan la saison dernière, après avoir purgé quatre années de suspension pour dopage.

L'OM, qui a retrouvé la Ligue 2 une saison seulement après sa relégation, fera en sorte d'éviter les erreurs du passé quand les gars du "Titteri" sont redescendus en Ligue 2 au terme d'un exercice 2018-2019 à mettre aux oubliettes.

La JS Kabylie, toujours dirigée sur le banc par l'entraîneur tunisien Yamen Zelfani, a enregistré un véritable remue-ménage au sein de son effectif. Les "Canaris" ont choisi la ville d'Akbou (Béjaïa) pour effectuer l'essentiel de leur préparation d'intersaison et se refaire une santé en vue de ce nouvel exercice qui se présente sous le signe du renouveau pour la formation la plus titrée du pays.

En dépit de ces données, rien n'indique à première vue que la logique sera respectée, tant le championnat algérien a souvent réservé des surprises avec des équipes dont le niveau est très rapproché.

R.S

## Brèves

FOOT/ LIGUE 1/ USM ALGER

### L'entraîneur Ciccolini suspendu par la LFP

L'ex-entraîneur en chef de l'USM Alger, François Ciccolini, est suspendu par la commission de discipline de la LFP jusqu'à son audition le 26 novembre à 11h00, a indiqué la Ligue de football professionnel (LFP) lundi soir sur son site officiel. Le technicien français avait été limogé par la direction de l'USMA au lendemain du match de Supercoupe entre l'USM Alger et le CR Belouizdad (1-2) disputé le samedi 21 novembre au stade du 5-Juillet pour avoir enfreint aux règles du protocole en s'abstenant à monter à la tribune officielle pour recevoir sa médaille. L'USM Alger a annoncé plus tôt dans la journée la nomination du technicien Benaïbi Bouziane en tant qu'entraîneur en chef de l'USM Alger, en remplacement du Français François Ciccolini, limogé dimanche. Benaïbi Bouziane sera assisté de Nicolas Baup (préparateur physique) et Mohamed Benhamou (entraîneur des gardiens de but).

R.S

WA TLEMEN

### Caisses renflouées à hauteur de 25 millions DA

Les caisses du WA Tlemcen viennent d'être renflouées par une somme de l'ordre de 25 millions DA émanant des autorités de la wilaya, ce qui a permis au nouveau promu en Ligue 1 de football de désamorcer "relativement" la crise ayant conduit à la grève de ses joueurs, a-t-on appris lundi de sa direction. Cette entrée d'argent attendue depuis plusieurs semaines a permis aux dirigeants du WAT de verser deux salaires pour chacun de ses joueurs, aussi bien les anciens que les nouveaux, sachant que ceux de la première catégorie n'ont reçu aucune mensualité depuis mars dernier, a indiqué la même source.

Le club attend également de percevoir la première tranche de la subvention que devrait lui allouer l'entreprise nationale de géophysique "Enageo" (filiale de Sonatrach), estimée à 20 millions DA, dans le cadre d'un contrat de sponsoring d'une valeur globale de 50 millions DA par an, signé entre les deux parties il y a quelques semaines, rappelle-t-on.

La régularisation partielle de la situation financière des protégés de Aziz Abbes a incité ces derniers à reprendre l'entraînement après trois jours de boycott, au cours desquels ils ont fait l'objet de mises en demeure de la part de la direction du club.

En mettant un terme à leur grève, les "Zianides" ont notamment soulagé leur entraîneur, et ce, quelques jours seulement avant la première journée du championnat avec à leur menu un match en déplacement face au CS Constantine vendredi prochain.

Par ailleurs, la direction du WAT a accordé un ultimatum jusqu'à la fin du mois en cours à son néo défenseur, Abdelghani Khat, pour clarifier sa situation sanitaire, et s'il était capable ou non d'honorer ses engagements avec le club cette saison. Arrivé au cours du mercato estival en provenance du CA Bordj Bou Arreridj, Khat a eu la mauvaise surprise, au cours des examens médicaux d'usage qu'il a effectués, qu'il souffrait d'un problème rénal. Depuis, il est rentré chez lui sans donner signe de vie, indique-t-on de même source.

Face à cette situation, la direction du WAT songe sérieusement à résilier son contrat, s'il s'avère réellement que son état de santé ne lui permettra pas de prendre part à la compétition. Les responsables de cette formation de l'Ouest du pays espèrent que l'éventuel divorce entre les deux parties se fasse à l'amiable, a-t-on encore souligné.

R.S

**MC ORAN**

### La direction "optimiste" pour la qualification imminente de Casoni

La direction du MC Oran s'est dit, lundi, "optimiste" quant à la qualification de son nouvel entraîneur Bernard Casoni, quelques jours avant le coup d'envoi du championnat de Ligue 1, quoique son prédécesseur, Bachir Mecheri, n'a pas encore résilié son contrat. "Casoni devra bénéficier dans les prochains jours de sa licence qui lui permettra d'être sur le banc de touche dès le premier match de championnat contre le NA Hussein Dey, vendredi prochain. Nous sommes en train d'accomplir les procédures administra-

tives d'usage pour le qualifier, les quelles démarches sont dans la bonne voie", a déclaré, à l'APS, le chargé de communication de la formation oranaise, Rafik Cherak. L'ex-entraîneur du MCO, Mecheri, a déjà saisi la Chambre de résolution des litiges (CNRL) pour réclamer la régularisation de sa situation financière, d'où son refus de résilier son contrat, bloquant par là même la qualification du technicien français Casoni, a indiqué la même source. En revanche, l'ex-directeur technique des "Hamraoua", Mehmda

Khalladi, a trouvé un compromis avec la direction du club pour rompre à l'amiable son bail, ce qui devrait aider les nouveaux membres du staff technique de s'adjuger leurs licences respectives dans les prochains jours, a encore souligné le même dirigeant. Par ailleurs et avant d'affronter le NAHD en déplacement dans le cadre de la première journée du championnat, l'entraîneur Casoni a avoué que ses protégés n'ont pas encore atteint la forme optimale pour aborder la compétition officielle. Il a regretté, au passage,

que les préparatifs de son équipe en vue de la nouvelle saison eurent démarré en retard, poursuivant que les contraintes rencontrées par son club pour programmer un grand nombre de matchs amicaux a compliqué davantage sa mission. Les "Hamraoua", dont l'effectif a connu plusieurs changements avec l'arrivée d'une dizaine de nouveaux joueurs et le départ d'autres, ont bénéficié au cours de l'intersaison d'un seul stage de dix jours à Tlemcen, rappelle-t-on.

R.S

Brèves

L'AUSTRALIE

Sydney regrette la "détérioration inutile" de ses relations avec Pékin

Le Premier ministre australien Scott Morrison a dénoncé lundi la pression croissante de la Chine sur son pays, estimant qu'elle entraîne "une détérioration inutile des relations" entre Pékin et Canberra.

Dans un discours en ligne adressé à un centre de réflexion britannique, M. Morrison a souligné le souhait de l'Australie d'entretenir des relations "mutuellement bénéfiques" avec Pékin ainsi qu'avec les Etats-Unis tout en poursuivant ses propres intérêts indépendamment des deux. Il a également rejeté l'image d'une Australie qui serait le "toutou" des Etats-Unis dans un contexte de détérioration des relations sino-américaines.

Au cours des derniers mois, la relation entre Canberra et Pékin s'est tendue.

L'Australie a notamment exclu le géant chinois des télécoms Huawei du déploiement du réseau 5G sur l'immense île-continent et a demandé une enquête indépendante sur l'origine du coronavirus.

La Chine, premier partenaire commercial de l'Australie, a récemment pris des mesures de rétorsion à l'encontre de Canberra, en suspendant les importations d'un grand nombre de produits agricoles parmi lesquels, le bœuf, l'orge et le bois.

"CONSÉQUENCES DES EMBARGOS AMÉRICAINS SUR LA SANTÉ L'Iran porte plainte devant la CIJ

Le ministère iranien de la Santé et de l'Éducation médicale a annoncé lundi qu'une plainte allait être déposée devant la Cour internationale de justice (CIJ) en raison des "conséquences des embargos américains sur la santé des Iraniens".

"Les embargos ont nui à la santé de la population à divers égards. Ce dossier est en train d'être traité par le vice-président chargé des affaires juridiques", a déclaré le vice-ministre Taher Mouhebati au cours d'une conférence de presse virtuelle, cité par l'agence de presse officielle IRNA.

Le ministère de la Santé fournira tous les documents nécessaires au vice-président pour qu'il porte l'affaire devant la CIJ, a-t-il ajouté.

En raison des sanctions étendues qu'il impose à l'Iran, le gouvernement américain empêche dans la pratique l'Iran d'accéder aux systèmes de survie et au matériel médical dont il a besoin pour lutter contre la pandémie, a rappelé M. Mouhebati.

Chaque fois que l'Iran essaie d'importer des kits de test, des vaccins ou des dispositifs médicaux, il se heurte aux obstacles créés par les embargos, a noté le responsable.

Sans la capacité de l'Iran à produire localement des kits de test et des dispositifs PCR, "nous serions confrontés à de graves problèmes", a déclaré M. Mouhebati.

LIBYE

Reprise des pourparlers sous l'égide de l'ONU



L'ONU a annoncé que des représentants libyens chargés de mettre sur pied un exécutif unifié ont repris lundi leurs discussions, axées sur les critères de sélection des futurs dirigeants de la transition.

Ce second round du Forum politique libyen, qui se tient sous l'égide des Nations unies et se déroule en format virtuel, intervient

après une première session minovembre à Tunis qui a permis de trouver un accord sur des élections "nationales" le 24 décembre 2021, mais pas sur les noms des futurs dirigeants de la transition.

"Vous avez fait des pas en avant importants et suscité les espoirs et les attentes du peuple libyen sur la tenue d'élections. Il reste encore beaucoup de travail à

faire", a dit l'Américaine Stephanie Williams, représentante spéciale de l'ONU par intérim, aux participants.

Les discussions ont porté sur les "critères de sélection" des futurs dirigeants de la transition, a annoncé la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) à l'issue de cette première journée. Elles ont "été ajournées à mer-

credi pour permettre aux participants d'étudier les options de sélection présentées" lundi, a ajouté la MANUL.

Le dialogue organisé en Tunisie a donné le jour à une feuille de route politique, comprenant la tenue d'élections prévues le 24 décembre 2021, à l'occasion du 70e anniversaire de l'indépendance de la Libye.

HAUT COMMISSARIAT AUX RÉFUGIÉS L'Italien Filippo Grandi prolongé pour un demi-mandat

Le patron du Haut commissariat aux Réfugiés (HCR), l'Italien Filippo Grandi, a été reconduit lundi dans ses fonctions par l'Assemblée générale des Nations unies pour un mandat limité à sa demande à deux ans et demi.

En poste à Genève depuis janvier 2016, Filippo Grandi, 63 ans, devait le quitter au 31 décembre prochain. Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, souhaitait qu'il fasse un

deuxième mandat de cinq ans mais l'Italien a invoqué des raisons personnelles pour n'être reconduit que pour un demi-mandat et quitter ses fonctions le 30 juin 2023, ont précisé les Nations unies.

Ces raisons personnelles n'ont pas été détaillées. Dans un rapport en juin, le HCR avait indiqué que près de 80 millions de personnes, soit plus de 1% de l'humanité, étaient contraintes de vivre loin de chez elles après avoir

quitté leur foyer pour fuir la violence et la persécution. Ce chiffre record a doublé en une décennie, avait alors précisé l'ONU.

Au cours de son premier mandat, Filippo Grandi a notamment fait adopter en décembre 2018 par l'Assemblée générale de l'ONU - mais sans les Etats-Unis et la Hongrie qui ont voté contre - un Pacte mondial sur les réfugiés, sans valeur contraignante, visant à améliorer leur gestion internationale.

TRAITÉ "CIEL OUVERT" Le Kremlin déplore le retrait des Etats-Unis

Le retrait des Etats-Unis du traité "Ciel ouvert", un accord international majeur sur le contrôle des armements, est regretté, a déploré lundi le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov. La sortie des Etats-Unis constitue une menace à la viabilité du traité, a observé M. Peskov lors d'un point de presse, saluant par ailleurs ce pacte comme un "lien essentiel" contribuant à renforcer la confiance mutuelle en matière de contrôle des armements. Moscou réclamera des garanties solides que les Etats restant dans le traité s'acquittent de leurs obligations, a déclaré le ministère russe des Affaires étrangères dans un communiqué publié dimanche. Les Etats-Unis ont déclaré dimanche qu'ils s'étaient officiellement retirés du traité, abandonnant une nouvelle fois un accord international majeur sur le contrôle des armements. Ce traité, entré en vigueur en 2002, autorise ses 34 pays signataires à effectuer des vols de reconnaissance non armés au-dessus de l'intégralité des territoires des autres pays signataires, avec un préavis réduit, afin de collecter des données sur leurs forces et activités militaires.

RÉGION ÉTHIOPIENNE DU TIGRÉ L'ONU appelle à protéger de toute urgence les civils

Après l'ultimatum lancé par le gouvernement éthiopien au Tigré, les Nations unies ont appelé lundi les forces nationales et régionales à protéger les civils dans cette région assiégée.

"Les Nations unies et leurs partenaires humanitaires en Ethiopie appellent de toute urgence toutes les parties au conflit à respecter toutes les obligations du droit international humanitaire et à pro-

téger les civils et les infrastructures civiles, y compris les établissements de soins et les systèmes d'approvisionnement en eau", a indiqué Stéphane Dujarric, porte-parole du secrétaire général des Nations unies Antonio Guterres. Cet appel fait suite à l'ultimatum lancé dimanche par le gouvernement d'Addis-Abeba, qui a donné 72 heures au Front de libération du peuple du Tigré (TPLF) pour se rendre.

Des rapports ont révélé que les Forces de défense nationales éthiopiennes (ENDF) avaient encerclé Mekelle, la plus grande ville du Tigré, et étaient prêtes à lancer une attaque avec des armes lourdes.

"Les partenaires humanitaires soulignent également qu'il est urgent que toutes les parties au conflit permettent aux personnes recherchant aide ou sécurité de circuler librement et en toute sé-

curité, y compris à travers les frontières locales ou internationales, et quelle que soit leur appartenance ethnique", a déclaré M. Dujarric. L'ONU et ses partenaires en Ethiopie sont prêts à fournir une aide humanitaire aux personnes touchées par le conflit, a affirmé le porte-parole, précisant que les travailleurs humanitaires devaient pour cela pouvoir accéder librement et en toute sécurité à la région.

ETATS -UNIS

# Trump accepte la transition vers une présidence Biden

*Il n'a jamais été aussi près d'admettre sa défaite : Donald Trump a finalement donné lundi soir son feu vert au processus de transfert du pouvoir à Joe Biden, qui avait commencé, sans l'attendre, à dessiner son gouvernement.*

Après plus de deux semaines d'un refus sans précédent dans l'histoire politique américaine, M. Trump s'est toutefois encore gardé de reconnaître directement la victoire du démocrate. Il a promis sur Twitter de poursuivre un "juste combat" alors qu'il multiplie les recours en justice, sans succès, pour tenter de démontrer des fraudes lors du scrutin présidentiel du 3 novembre. Et "je crois que nous triompherons", a-t-il affirmé. "Néanmoins", a nuancé le président américain sortant, "dans l'intérêt supérieur de notre pays, je recommande" que l'agence gouvernementale chargée du transfert du pouvoir fasse "ce qui est nécessaire concernant les protocoles, et j'ai demandé à mon équipe de faire de même". L'équipe de Joe Biden a aussitôt pris note d'une étape permettant "un transfert du pouvoir pacifique et sans accroc". Le démocrate prépare son entrée à la Maison Blanche le 20 janvier avec plusieurs personnalités chevronnées ayant servi sous Barack Obama, comme Antony Blinken, futur chef de la diplomatie américaine, ou Janet Yellen, pressentie au Trésor. L'ancien secrétaire d'Etat, John Kerry, 76 ans, fera lui aussi son retour à Washington en tant qu'émissaire spécial du Président sur le climat, signe de l'importance qu'accorde Joe Biden à ce dossier.

**"RÉPUBLIQUE BANANIÈRE"**

Aucun doute ne pesait plus sur le fait que le démocrate deviendrait le 46e président des Etats-Unis. Mais le déni jusqu'ici de Donald Trump signifiait notamment que le président élu n'avait toujours pas accès aux informations classées secret défense sur les questions ultra-sensibles concernant la sécurité des Etats-Unis, comme c'est l'usage. Il n'a pas, non plus, pu commencer à coordonner avec l'équipe Trump la gestion de la pandémie de Covid-19 qui a fait plus de 257 000 morts aux Etats-Unis. Le président sortant était devenu de plus en plus isolé dans son appel aux républicains à "se battre" en justice, de grands noms de son parti voyant même dans le comportement des avocats de Donald Trump "une honte nationale", digne d'"une république bananière". La Bourse de Tokyo a grimpé à l'ouverture hier matin après le feu vert du milliardaire au processus de transition.

**"SOULAGÉS"**

"J'ai besoin d'une équipe prête au premier jour", composée de personnes "expérimentées et éprouvées aux crises", a expliqué lundi Joe Biden



en donnant les premiers grands noms de son futur gouvernement. A 78 ans, le vieux routier de la politique essaie aussi de constituer une équipe "qui ressemble" aux Américains, avec une plus grande place aux femmes et aux minorités. Il prévoit ainsi, selon une source dans son entourage, de nommer l'ancienne présidente de la Banque centrale, Janet Yellen, 74 ans, au Trésor, un poste occupé uniquement par des hommes jusqu'ici. Alejandro Mayorkas devrait, pour sa part, devenir le premier Hispanique ministre à la Sécurité intérieure. Une diplomate expérimentée afro-américaine, Linda Thomas-Greenfield, 68 ans, deviendra elle ambassadrice à l'ONU. Joe Biden a également pioché dans le vivier de ses proches. Antony Blinken, 58 ans, qui doit devenir son secrétaire d'Etat, était jusque-là un de ses principaux conseillers en diplomatie. Ancien numéro deux du département d'Etat sous le président Barack Obama, ce fervent partisan du multilatéralisme devrait, s'il est confirmé au Sénat, s'attaquer en priorité au dossier du nucléaire iranien. Pour Barack Obama, les alliés des Etats-Unis, malmenés ces quatre dernières années, "vont

être très soulagés de voir arriver des gens comme Tony" Blinken. John Kerry sera, pour sa part, immédiatement chargé de faire revenir les Etats-Unis dans l'Accord de Paris qu'il avait négocié en 2015 et que Donald Trump avait ensuite déchiré. Il a promis de traiter "la crise climatique comme la menace urgente de sécurité nationale qu'elle est". Le président élu a également l'intention de nommer Avril Haines, 51 ans, directrice du Renseignement national --elle serait la première femme à occuper ce poste-- et Jake Sullivan, 43 ans, conseiller à la Sécurité nationale. Joe Biden et sa future vice-présidente Kamala Harris ont tenu un discours hier pour annoncer formellement ces nominations à Wilmington, dans le Delaware. Le démocrate a remporté près de 80 millions de voix lors du scrutin, contre un peu moins de 74 millions pour Donald Trump. Mais la présidence américaine se joue au travers d'un système de grands électeurs attribués dans chaque Etat. Malgré de fortes pressions exercées sur les élus locaux du parti républicain ces derniers jours, une commission a validé comme prévu lundi la victoire de Joe Biden dans l'Etat-clé du Michigan.

AFP

DÉTENUS POLITIQUES SAHRAOIS

## Les instances internationales appelées à faire pression sur le Maroc

Une militante sahraouie des droits de l'Homme, Mouna Hamdi El Nafaa Yaya, a interpellé les instances internationales, à leur tête, les Nations unies et le Conseil de sécurité, à faire pression sur le régime marocain pour la libération de tous les prisonniers politiques sahraouis détenus dans les geôles marocaines. Dans un enregistrement audio-visuel, la militante des droits de l'Homme, membre du bureau exécutif du Collectif des défenseurs des droits de l'homme sahraoui (CODESA), a appelé l'ONU, le Conseil de sécurité, l'Union africaine (UA), l'Union européenne (UE), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), ainsi que les organisations internationales de défense des droits de l'Homme, à exercer des pressions sur le régime marocain, en vue de l'amener à "cesser les procès illégaux intentés contre les civils sahraouis, en raison de leurs positions et opinions politiques". Elle a également appelé à la libération de tous les détenus politiques sahraouis emprisonnés dans les geôles marocaines, notamment ceux appartenant au Groupe Gdeim Izik. La CODESA avait publié récemment un rapport sombre sur la situation des droits de l'Homme dans les territoires sahraouis, et des violations marocaines à l'encontre des Sahraouis.

R.I

BURKINA FASO

## La crise postélectorale semble inévitable

Au Burkina Faso, où les premiers dépouillements du scrutin présidentiel du 22 novembre donnent une avance significative au Président sortant Roch Kaboré, la commission électorale a dû suspendre ses travaux après que l'opposition, qui dénonce des cas de fraudes massives, a retiré ses représentants. Guinée, Côte d'Ivoire et désormais Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest... les élections présidentielles sont décidément loin d'être un long fleuve tranquille. Jusqu'à présent, la principale inquiétude quant aux élections couplées présidentielle-législatives au Burkina Faso demeurait la menace djihadiste. Rien qu'en 2020, le terrorisme a fait près de 2.000 morts (civils et militaires), selon Armed Conflict Location & Event Data Project (Acled), une ONG de collecte et d'analyse de données sur les violences armées et politiques. Mais finalement, ce sont les allégations de fraudes qui risquent de faire basculer le pays dans une crise postélectorale.

**"DES FRAUDES MASSIVES"**

Le 23 novembre, à peine quelques heures après le début de la proclamation des résultats provisoires par la Commission électorale nationale indépendante (CENI), la conférence des candidats de l'opposition a émis face à la presse de «très fortes réserves sur la sincérité et la crédibilité du scrutin».

R.I

IMPLANTATION DE MILLIERS DE MINES AU SAHARA OCCIDENTAL

## Une perte "injustifiée" des efforts de lutte anti mines

L'implantation par le Maroc de milliers de mines antipersonnel et antichar le long du nouveau mur est une perte "injustifiée" des efforts déployés durant de longues années dans la lutte anti mines, a affirmé le Bureau sahraoui de coordination des actions anti-mines (SMACO). "Sur rapports fiables parvenus d'El-Guerguerat, l'armée de l'occupation a procédé, après l'édification du nouveau mur, à l'implantation de milliers de mines antipersonnel et antichars", a dénoncé le SMACO dans un communiqué rapporté par l'agence SPS. Et de relever "ces explosifs ainsi que la pollution entraînée par l'utilisation des différentes munitions feront de nombreuses victimes parmi des civils et aggraveront même la tragédie quotidienne que vivent les Sahraouis livrés au déplacement et à l'expulsion". "Une telle

attitude ne constitue pas seulement une transgression éhontée des deux accords militaires 1 et 2, sinon une perte injustifiée des efforts fournis, des années durant, dans la lutte anti mines", rapporte l'agence de presse SPS. Pour le SMACO, la rupture du cessez-le-feu par le Maroc le 13 novembre courant à El-Guerguerat vient réduire à néant 14 années d'efforts consentis pour déminer l'est du mur et épurer quelque 149,6 millions M<sup>2</sup> des territoires libérés de la RASD, grâce aux efforts du gouvernement sahraoui, de l'ONU et d'autres acteurs internationaux. Cet acte sape aussi les efforts pour un monde sans mines en 2025, a-t-on ajouté. Condamnant l'utilisation des mines, sous toutes leurs formes, la même instance a appelé la communauté internationale et les organisations internationales

compétentes à "faire pression sur le Maroc" pour l'amener à cesser la pose de ces engins. "Le Maroc doit saisir que la pose de ces mines, internationalement interdites, en plus de compromettre inéluctablement les efforts de paix nationaux et internationaux, est de nature à inciter à la violence et à ébranler les efforts des donateurs internationaux", a ajouté l'instance sahraouie. Rappelant enfin que le "Maroc demeure parmi les rares pays non signataires de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel", le SMACO a affirmé que le régime marocain persiste dans l'utilisation des mines antipersonnel en contravention totale des prescriptions du droit international humanitaire, de la loi sur les droits de l'homme et des conventions signées par les deux parties.

R.I



# Liban : La « neutralité » du Liban entre le choix et le souhait

« Le choix n'est certainement pas la même chose que le souhait, bien qu'il en soit visiblement fort voisin. Il n'y a pas de choix, en effet, des choses impossibles, et si on prétendait faire porter son choix sur elles, on passerait pour insensé ; au contraire, il peut y avoir souhait des choses impossibles, par exemple de l'immortalité. (...) le souhait peut porter sur des choses qu'on ne saurait d'aucune manière mener à bonne fin par soi-même, (...) ; au contraire, le choix ne s'exerce jamais sur de pareilles choses, mais seulement sur celles qu'on pense pouvoir produire par ses propres moyens. » Aristote, *Éthique* a Nicomaque, [SPN]

Un peu de logique avant que d'entrer en politique, sinon à se condamner à ne pas comprendre mon propos.

Si le possible est ce qui peut être et donc a des chances de se produire, l'impossible est ce qui ne peut être et donc n'a aucune chance de se produire. Mais si l'impossible est ce qui ne peut être, l'improbable est ce qui, pouvant être, a néanmoins fort peu de chance d'être, de se produire ou se réaliser, ambiguïté de l'improbable qui tout en pouvant être risque de ne jamais l'être !

Or la question, éminemment politique, évidente, de la neutralité du Liban, avant que d'être politique relève d'abord de la logique, car avant que de vouloir un Liban neutre, encore faut-il se poser la question de savoir s'il a la possibilité de l'être ; et si, ayant la possibilité, il en a les moyens ce qui pose la question de sa probabilité. En termes d'Aristote, la « neutralité » du Liban relève-t-elle du choix, à portée de mains, ou du souhait, hors de portée ?

Dans le contexte de difficile chaos qui travaille la région, la « neutralité » serait-elle, aux yeux des Libanais toutes tendances et confessions confondues, un choix, et comme tel, à valeur unificatrice, acceptée par tous ? Ou bien alors n'est-elle que le souhait d'une partie des Libanais qui, à ce titre, devrait se dresser contre la partie qui n'en veut pas ?

### 1 - Un détour par la Suisse

Avant que de s'interroger sur la question de la neutralité libanaise, le détour par la Suisse, pays par excellence de la neutralité, s'impose, car c'est à la lumière des « ibar [1] qu'on peut en tirer que je m'interrogerai sur la question de la neutralité du Liban.

Pendant la guerre de Trente Ans (1618-1648) [2], la Suisse réussit à rester neutre, mais pour la sauvegarde, elle a dû mobiliser 36 000 hommes, créant ainsi et le concept de « neutralité armée » et la première ébauche de ce qui deviendra, après la Révolution française, une « armée nationale ». Ce n'est qu'à l'issue de cette Guerre que la neutralité de la Suisse fut reconnue par les traités de Westphalie (1648) qui mirent un terme à la guerre de Trente Ans. Esquissée lors des traités de Westphalie (1648), ce n'est que lors du Congrès de Vienne de 1815 [3], à la fin des guerres napoléoniennes, que les grandes puissances de l'Europe ont reconnu la neutralité de la Suisse, « comme facteur d'équilibre et de paix ».

Bien qu'au préalable Napoléon Bonaparte eût imposé aux Suisses de s'enrôler dans ses troupes lors de la campagne de Russie de (1812), après sa défaite à Leipzig (1813), la Suisse proclama à nouveau sa neutralité et l'inviolabilité de son territoire, que lui reconnurent le traité de Paris de 1815, et que consacra solennellement le Congrès de Vienne (1815). Quand bien même entourée par les deux camps belligères, la Suisse réussit, pendant la Première Guerre mondiale, à reconduire sa neutralité, reconduite aussi lors de la Deuxième Guerre mondiale. Mais lorsque Hitler affichait son intention de l'enlahir, le gouvernement suisse, prenant au sérieux la menace, décida de renforcer son armée en la

modernisant et commença de se préparer à la guerre.

Certes, Hitler n'a jamais ordonné d'envahir la Suisse. Peu importe les raisons car là, en regard de notre propos, n'est pas l'essentiel qui, lui, réside dans le fait que la Suisse se donna les moyens de parer la menace qui pointait. Quelles leçons peut-on tirer de ce détour par la Suisse ? La première est que la neutralité ne devient un choix traduisible en politique que si, et seulement si les neutralistes du pays en question réussissent à en faire un mot d'ordre national, c'est alors que, devenant un choix politique, elle deviendra une politique d'État ; ou cette condition n'a pas été donnée au Liban. Il y a peut-être un désir de neutralité chez beaucoup de Libanais (toutes confessions confondues), mais ce n'est toujours pas un mot d'ordre national, ce n'est qu'un souhait.

Se l'imposer à soi-même est certes une condition mais pas suffisante. Car la neutralité ne relève pas de la seule bonne volonté. Il lui faut, comme le prouve l'histoire de la Suisse [cf. supra], se créer une armée pour la protéger, il lui faut donc une « volonté armée » pour la défendre et l'imposer autant à ses ennemis intérieurs qu'à ses ennemis extérieurs. Là encore cette condition n'a pas été donnée au Liban.

Toujours, comme nous l'apprend l'histoire de la Suisse, la « volonté interne » elle non plus ne suffit pas à imposer, à elle seule, la neutralité. Il lui faut aussi l'accord de ses voisins proches (le régional, Israël, Syrie, Arabie saoudite, Turquie, Iran) et le lointain (le mondial). Aussi l'accord des voisins est-il une condition sine qua non pour la consacrer dans des traités. Or là encore, cette condition n'a pas été donnée au Liban.

Enfin, dans le cas suisse, la neutralité n'a jamais constitué un but en soi. Elle ne figure pas dans les objectifs de la Constitution qui spécifie que le but de la neutralité est bien l'indépendance et non la neutralité pour elle-même (Voir l'article 2 de la Constitution et l'article 170).

L'objectif ultime étant l'indépendance, la neutralité n'en est qu'un outil à son service. Là toujours condition non donnée au Liban !

Mais alors, si aucune des conditions pour que se réalise le choix de la neutralité n'est donnée au Liban, à quoi sert-il de soulever haut et fort, actuellement, ce qui se veut être un « mot d'ordre » n'est en fait qu'un vœu pieux, autrement dit un souhait ?

### 2 - L'homélie du patriarche maronite Béchara Raï en faveur de «neutralité» du Liban.

Évidemment la première chose à laquelle on pense, c'est qu'en levant le drapeau de la neutralité on vise à « neutraliser » l'effet Hezbollah sur la scène du Liban, comme l'a proclamé publiquement, dans son homélie [4], Mgr Béchara Raï, patriarche des maronites : « Nous exhortons Son Excellence le président de la République à œuvrer pour la levée du siège imposé à la légalité et à la libre décision nationale. » Désignant nommément le Hezbollah qu'il accuse de « faire ses guerres, entraînant le Liban avec lui en Syrie ou au Yémen... » Ce n'est pas normal. La neutralité du Liban, qui fait partie de son essence, est aujourd'hui déçirée.

### Note de la rédaction

Quant à son prédécesseur, le patriarche Nasrallah Sfeir, son soutien constant manifesté, en dépit de leurs turpitudes, aux forces libanaises, ordonnateurs de la collaboration avec Israël, a valu au chef de l'église maronite le titre désobligeant de « patriarche de la désunion » (2). Son retour au Liban à bord d'un hélicoptère de l'armée américaine à l'issue de la guerre de destruction israélienne du Liban, en août 2006, - un transport identique à celui de Saad Hariri, « le planqué de Beyrouth » à bord d'un

hélicoptère français -, a accrédité l'idée d'un prêtre « dans les fourgons de l'étranger ». La prudence et les règles de la convivialité intercommunautaire commandaient que le chef de l'Église maronite voyage sous pavillon italien en conformité avec les règles en usage au Vatican, son autorité tutélaire, à tout le moins sous un pavillon neutre ou sous celui d'un grand pays arabe, l'Égypte par exemple, en paix avec Israël, ou encore l'Arabie saoudite, le principal bailleur de fonds des équipées militaires américaines dans la zone.

Cette démarche, qui s'est apparentée à une provocation en raison des destructions infligées au Liban par Israël avec le soutien des États-Unis, a accentué la désaffection dont il fait l'objet au point que le Vatican a mis en route une procédure pontificale visant à prévenir un éventuel déraillement de cet octogénaire prêtre, plus préoccupé à obtenir un sauf conduit pour les soldats perdus du Général félon Antoine Lahad, le supplétif paté de l'armée israélienne, qu'à témoigner la moindre solidarité à l'égard des Palestiniens tant à l'égard des exactions commises à leur encontre qu'à l'encontre des Lieux Saints de Jérusalem, chrétiens ou musulmans.

Le comportement de la hiérarchie religieuse maronite tranche avec celle des prélats des autres communautés religieuses chrétiennes arabes, notamment Mgr Hilarion Capucci, Archevêque grec-catholique de Jérusalem et Mgr Hanna Attallah, Evêque grec-orthodoxe de Palestine, tous deux en pointe dans la défense de la cause palestinienne.

### Fin de la note de la Rédaction

Certes le désir de « libérer » le Liban de la ghabala du Hezbollah n'est pas nouveau ; par contre ce qui l'est, c'est sa résurgence en force quand fut levé vers la fin mai, pour la première fois au bout de sept mois de manifestations, le slogan du désarmement du Hezbollah.

Je ne sais si on peut en donner une réponse circonstanciée. Toujours est-il qu'il me semble, que pour y répondre, il faille sortir de la scène proprement libanaise pour balayer plus large, jusqu'au régional et à l'international où pourrait s'inscrire la réactivation de la demande en neutralité, les « neutralistes » espérant inscrire leur désir/souhait de « neutraliser » l'effet Hezbollah et de le mettre au pas, dans le mouvement régionale-mondial qui souhaite « neutraliser » l'effet irien dans la région et mettre l'Iran au pas ; « allallahou... », comme on dit en arabe, que l'un dans l'autre, leur souhait se réalise au travers de la réalisation du souhait régional. Espoir ténu, certes, mais en est-il un autre qui souffre à eux ?

Paradoxalement la neutralité du Liban ne saurait y accéder car, quand bien même on s'y voudrait « neutre » on se retrouve « non-neutre » parce que toujours-déjà engagé, forcé qu'il est de se ranger à l'un des axes régionale en lutte.

En additif, cet admirable texte sur d'un maronite Sarkis Douaïhy à propos des chiites intitulé « Les chiites au Liban sont la pire des malédictions. Qu'ils partent », qui résume le dilemme existentiel du Monde arabe.

Par René Naba

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTÈRE DE L'HABITAT L'URBANISME ET DE LA VILLE  
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE BLIDA

### AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 30/2020

NIF : 411024000019010

La direction des équipements publics de la wilaya de Blida lance un avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales :

**PROJET : AMENAGEMENT ET REHABILITATION DES ETABLISSEMENTS DU CYCLE SECONDAIRES A TRAVERS LA WILAYA (PROGRAMME 2020).**

Seules Entreprises qualifiées et spécialisées peuvent contacter et retirer le cahier des charges auprès de la Direction des Equipements publics de la wilaya de Blida cité des frères ZERROUËB Boulevard, 6243 sur présentation ou certifier de qualification en cours de validité sous réserve de satisfaire aux conditions 1 et plus en dessous comme activité principale ou secondaire, au vu de son statut au 01/11/2020 (construction ou aménagement ou réhabilitation ou entretien) et la somme des chiffres d'affaire de trois (03) dernières années des capacités doivent être égale ou supérieure à 25 millions de Dinars.

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou le soumissionnaire ou leurs représentants désignés à cet effet. Seuls les candidats qui auront retiré le cahier des charges, sont autorisés à participer à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimale.

Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots, peuvent être attributaire pour un lot et l'évaluation se fera par lot séparé.

- 1- Le dossier de candidature contient :**
  - Déclaration de candidature remplie, cachet et signée par le soumissionnaire.
  - Déclaration de probité dûment remplie, cachet et signée par le personnel habilité.
  - Statut de l'entreprise lorsque l'agent d'une personne morale (copie).
  - Les documents relatifs aux pouvoirs habilités les personnes à engager l'entreprise.
  - Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants.
  - Certificat de qualification et de constitution de catégorie 1 et plus dans le domaine de bâtiment pour activité principale ou secondaire en cours de validité (copie).
  - Attestation de bonne exécution délivrée par les maîtres d'ouvrage publics accompagnée par tout autre document probant signé par le responsable.
  - Les 5 (cinq) dernières années des trois (03) dernières années doit être visées par les services des impôts (copie).
  - Liste de personnel justifié par diplôme et affiliation CNAS.
  - Liste de moyens matériels justifier par (cette prise plus police d'assurance en cours de validité pour le matériel roulant, factures d'achat pour le matériel non roulant, en cas de location jeter le contrat notarié).
- 2- L'offre technique contient :**
  - Déclaration à l'usage dûment remplie, cachet et signée par le personnel habilité.
  - Le présent cahier des charges paraphé et signé lu et accepté par le soumissionnaire autorisé.
  - Une référence technique.
  - Le cahier des charges paraphé à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
- 3- L'offre financière contient :**
  - Le formulaire de soumission dûment rempli, paraphé, signé, cacheté et daté.
  - Le bordereau des prix, unitaire dûment rempli, paraphé, signé, cacheté et daté.
  - Le détail quantitatif et estimatif dûment rempli, paraphé, signé, cacheté et daté.
  - Le décomposé des prix global et détaillé (DMPG).

L'offre doit être présentée par le soumissionnaire de la manière suivante :

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la désignation de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention « Dossier de candidature », « offre individuelle » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont insérées dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à ouvrir » que par la soumission d'ouvrages des prix et d'évaluation des offres - Avis d'appel d'offre national ouvert N° 30/2020 - l'objet 400.

La durée de préparation des offres est fixée à 15 jours à partir de la première publication de l'appel d'offre dans les quotidiens nationaux ou le DOMOP.

La date de dépôt des offres : les offres doivent être déposées le dernier jour de la durée de préparation des offres avant 17h 00. Si le jour de l'ouverture des offres coïncide avec un jour férié ou un week-end l'ouverture se fera le jour qui suit.

La durée de validité des offres est de 90 jours, augmentée de la durée de préparation des offres.

LA NATION 25/11/2020 ANEP 2016019004